Délégation de l'Union Européenne pour le Pacifique

«Evaluation à mi-parcours du Projet régional INTEGRE»

Contrat-Cadre Bénéficiaires 2013

LOT 6: Environnement
EuropeAid/132633/C/SER/multi

CS N° 2017/383765

Rapport final

17aout 2017

Ce rapport a été préparé avec l'appui financier de la Commission européenne. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

Table des Matières

Table des Matières 3
1. Résumé 4
2. Introduction 8
3. Réponses aux questions / Constatations 12
3.1 Problèmes et besoins (PERTINENCE) 12
3.2 Réalisation de l'objectif (EFFICACITE) 14
3.3 Gestion saine et bon rapport coût-bénéfice (EFFICIENCE) 16
3.4 Effets plus généraux (IMPACT) 17
3.5 Probabilité de poursuite des résultats obtenus (VIABILITE) 18
3.6 Renforcement mutuel (COHERENCE) 20
3.7 Valeur ajoutée communautaire 21
4. Visibilité 21
5. Appréciation générale 22
6. Conclusions et recommandations 24
6.1 Conclusions 24
6.2 Recommandations 26
7. Annexes du rapport 28

1. Résumé

Le propos de ce rapport est de présenter les résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme INTEGRE (INitiative des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement dans les PTOM du Pacifique).

L'objectif global du programme est de contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations. Ses objectifs spécifiques sont le renforcement de la coopération régionale en matière de gestion intégrée des zones côtières, et la planification et mise en œuvre d'une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable des territoires.

Quatre résultats attendus doivent permettre d'atteindre ces OS. Identifiés par l'OS qui les concerne, ces résultats sont l'OS1R1: Des espaces de rencontres et de collaborations entre PTOM et entre PTOM et pays de la région Pacifique sont mis en place ou initiés; l'OS1R2: La contribution/participation des PTOM aux réseaux régionaux d'échange et de concertation sont améliorées; l'OS2R1: La gouvernance liée à la gestion de l'environnement est améliorée; l'OS2R2: Des actions de gestion intégrée des zones côtières sont mises en œuvre au niveau local.

Le programme est présenté plus en détail dans la section 2 (Introduction) de ce rapport. Il souligne le fait que la gestion durable des ressources naturelles est une nécessité et une priorité pour les territoires concernés et reconnaît que ceci doit être fait dans l'intérêt des populations, au niveau des communautés côtières.

La **méthodologie** suivie par l'évaluation est présentée en Annexe III. L'approche générale a suivi trois phases successives: une phase documentaire, une phase de terrain et une phase de synthèse. Durant la phase documentaire, un certain nombre de rapports et compte-rendus ont été consultés qui ont aidé à finaliser l'approche méthodologique et à identifier les questions d'évaluation, sur la base du cadre logique du programme. La phase de terrain a été consacrée à collecter des données primaires (visites de sites, entretiens avec les acteurs) et secondaires (documents additionnels). Les données récoltées ont été analysées en continu durant la phase de terrain et les premières constatations présentées lors d'un débriefing le dernier jour de la mission. L'analyse finale des données et la rédaction du rapport final ont été réalisées lors de la phase de synthèse.

Les critères d'évaluation utilisés étaient liés au cadre logique. Traditionnellement, l'évaluation de programmes d'aide au développement considère cinq critères: pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité. A cela, l'UE considère deux critères additionnels : la cohérence et la valeur ajoutée communautaire. Cette évaluation se faisant à mi-parcours, elle s'intéressera principalement aux critères de pertinence, efficacité et efficience.

Afin de construire une image fiable du programme, sept questions d'évaluation ont été identifiées, en accord avec la logique d'intervention. Elles sont listées ci-dessous et présentées plus en détail en section «constatations».

QE1: Le programme est-il conçu de manière à permettre d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs, ainsi que les résultats attendus du programme correspondent-ils aux besoins des territoires insulaires concernés et à ceux des parties prenantes (Pertinence)?

QE2: Quel est l'état de la mise en œuvre du programme, les actions déjà entreprises ont-elles fourni les bénéfices attendus (en prenant en compte les questions transversales telles que celles de genre ou de groupes vulnérables (Efficacité)?

QE3: A quel point les actions mises en œuvre ont elles bien utilisé les ressources disponibles au sein du projet INTEGRE et tenant compte de celles disponibles auprès des bénéficiaires (humaines, techniques et financières) pour produire leurs résultats (Efficience)?

QE4: Les actions déjà mises en œuvre ont elles aidé à atteindre l'objectif global de «Contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations"? (Impact)

QE5: Des mesures sont-elles prises, ou prévues, pour assurer et faciliter la continuité des bénéfices qui seront apportés par le programme (aux niveaux régional, territorial et des actions entreprises dans les sites pilotes? (Viabilité)

QE6: A quel point le programme et les actions prévues correspondent aux politiques de développement de l'UE concernant les petits territoires insulaires? (Cohérence)

QE7: De quelles façons le programme et les activités prévues s'intègrent-ils avec d'autres programmes et projets en cours dans la région Pacifique? (Valeur ajouté communautaire)

Les **constatations** (réponses aux questions) sont présentées en section 3, sous chaque question d'évaluation. Chaque constatation a été utilisée, seule ou combinée avec d'autres constatations, pour formuler les conclusions et leur recommandation associée.

Le programme a une très bonne *pertinence* et semble correspondre aux besoins des communautés ainsi qu'aux priorités des territoires, à de rares exceptions près. Ce résultat a été atteint grâce à l'approche choisie lors de la conception du programme qui l'a laissé ouvert sans en définir les actions, plans d'actions et budgets associés. Ceci a permis une mise en œuvre très souple qui a grandement contribué au succès du programme. Quelques actions ont dû cependant être abandonnées car ne répondant pas aux souhaits d'une partie de la population. La composante régionale paraît quant à elle assez mitigée, très bonne pour les acteurs de terrain, moins bonne au niveau institutionnel.

Il apparaît aussi que le programme a aussi été *effectif*, malgré le retard pris au début. La plupart des activités sont soit déjà achevées, soit le seront pour la fin du programme. Un nombre limité d'actions pourraient cependant ne pas être complétées dans les temps, bien qu'il soit un peu tôt pour en être sûr. Il semble que le programme aurait pu bénéficier d'une durée de mise en œuvre plus longue pour tenir compte du temps important qui a dû être consacré aux concertation en début de mise en œuvre, allongé par les circonstances particulières aux PTOM (structure politique, droit coutumier, grandes chefferies). De ce point de vue, la règle du D+3 s'est avérée particulièrement pénalisante.

Le programme s'est aussi avéré *efficient* dans l'utilisation de ses ressources, atteignant des résultats dont l'ampleur va bien au-delà des seules ressources du programme grâce à l'utilisation du co-financement pour les actions. INTEGRE a vraiment été ici un catalyseur plutôt que le principal bailleur. Les dépenses paraissent globalement être en conformité avec le calendrier. Le plan de mise en œuvre paraît bien adapté, suffisamment souple pour s'adapter aux changements de réalité du terrain. Cependant, suite au retard pris la première année, il n'y aura pas de phase de clôture, beaucoup d'actions devant se terminer en même temps que le programme.

Il est déjà clair que *l'impact* du programme INTEGRE et celui des actions mises en œuvre sera substantiel et peut même être déjà constaté aussi bien au niveau de changements de comportement des populations qu'au niveau de la volonté affichée par les institutions pour la poursuite de bonnes pratiques. La composante régionale au niveau institutionnel semble souffrir d'un manque de préparation durant la période de conception du projet et d'un manque de pro-activité de l'équipe de gestion envers certains acteurs institutionnels durant sa phase de mise en œuvre, ainsi qu'expliqué en section 3.4 "Impact".

Il semble y avoir peu de doute sur la *viabilité* du programme et sur celle de la plupart des actions mises en œuvre. Celle-ci, en effet, soit s'inscrivent dans des plans de développement existants, soit sont portées par des structures existantes et qui continueront à exister, soit bénéficient déjà d'un budget pour en assurer la

continuité après la fin du programme, soit sont portées par des associations locales qui seront les dernières à vouloir abandonner ces actions. Cette viabilité pourrait cependant être menacée par le changement de règlement de la CPS en cours de mise en œuvre et que la CPS voudrait rendre rétroactif, ainsi que développé en section 3.5 "Viabilité".

La *cohérence* paraît aussi très bonne. Il est à souligner que le but ultime de l'UE avec ses programmes d'aide au développement est d'arriver à ce que les bénéficiaires finissent par pouvoir s'affranchir de cette aide. Le degré d'appropriation du programme par les acteurs et le succès du co-financement des actions montre qu'INTEGRE a contribué à progresser dans ce sens.

Enfin, la *valeur ajoutée communautaire*, souvent un parent pauvre de ce genre de programme, démontre un autre succès d'INTEGRE par la synergie et la mise en commun des ressources qui a pu être crée avec le programme RESCUE.

La **visibilité** (voir section 4) est également à mettre au compte des succès du programme. L'ensemble des acteurs rencontrés lors de la mission de terrain non seulement connaissent le programme, mais sont également bien conscient de l'aide et des bénéfices apportés par les actions mises en œuvre, ainsi que du soutien reçu de l'équipe de gestion. C'est tout aussi vrai concernant l'origine des fonds engagés, les acteurs de terrain, mais aussi institutionnels, expriment explicitement leur reconnaissance envers l'engagement de l'UE à financer des actions dont ils avaient un réel besoin. Enfin, les visites de terrain ont permis de constater que les sites de mises en œuvre des actions montraient clairement la contribution du programme INTEGRE et de l'UE que ce soit sur les équipements financés par le programme ou sur des panneaux dédiés situés à l'entrée des sites, ce qui contribue à rendre les usagers de ces sites conscients de l'intervention de l'UE.

Les **conclusions et recommandations** sont présentées en sections 6 et 7. A chaque conclusion correspond une recommandation, bien que plusieurs conclusions puissent avoir été utilisées pour une recommandation. De même, les conclusions ne correspondent pas à un critère d'évaluation particulier, mais font appel à des constatations correspondant à plusieurs critères différents. Les conclusions et recommandations sont classées en deux catégories, une catégorie pour celles s'appliquant à des programmes futurs et une catégorie pour celles s'appliquant à la fin de la mise en œuvre. Les plus importantes sont présentées ci-après.

Conclusions pour des programmes futurs

Cette conclusion affecte l'ensemble des critères de pertinence, d'efficience, d'impact et de viabilité, et concerne la phase de conception du programme. Deux aspects du programme semblent ne pas avoir été pris en compte, ou pas suffisamment. Le fait que le programme ait été conçu de façon très ouverte (les actions à mettre en œuvre, les plans d'action et les budgets associés n'étaient pas définis), couplé aux circonstances particulières des territoires concernés (diversité de structures politiques, droit coutumier, grandes chefferies) a eu pour conséquence que le temps nécessaire à la finalisation du programme afin d'en permettre la mise en œuvre effective au niveau des actions a été beaucoup plus long que ce qui est normalement attendu dans un programme de ce type.

Pendant de la Conclusion ci-dessus, cette conclusion concerne l'ensemble des cinq critères (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité). Malgré les aspects négatifs qu'elle a pu avoir, l'approche adoptée pour la conception du programme a surtout eu des aspects positifs en permettant une implication étroite de tous les acteurs concernés dès le début du programme et une mise en œuvre très souple permettant de s'adapter à des circonstances changeantes ou des situations inattendues. Ceci semble avoir été un facteur déterminant dans le succès du programme et son appropriation élevée par les acteurs concernés.

La composante régionale, au niveau institutionnel, présente des résultats mitigés qui auraient pu être bien meilleurs à deux conditions. Cet aspect du programme aurait certainement bénéficié de discussions plus approfondies avec les acteurs institutionnels concernés lors de la phase de conception du programme, non

pas que des discordances entre institutions et agences de mise en œuvre aient été constatées, mais pour les motiver pus fortement concernant cet aspect régional. Si la CPS avait été plus pro-active vis à vis des institutions concernées en organisant des tables rondes ministérielles, cela aurait peut-être pu en partie compenser cela. Les réunions régulières du COPIL ne suffisant pas à l'évidence sachant que beaucoup d'élus n'y participent jamais (voir développement en section 6.1, Conclusion 3 et section 6.2, Recommandation 3).

Conclusions pour la fin du programme INTEGRE

Suite au retard conséquent pris par le programme lors de sa première année de mise en œuvre, bien qu'inévitable et en grande partie rattrapé, a comme conséquence que le programme n'a pas de phase de clôture. Un nombre substantiel d'actions se termineront en même temps que le programme (fin 2017 et jusqu'à janvier 2018). Ceci pourrait avoir des conséquences sérieuses du point de vue de l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité du programme et surtout des actions mises en œuvre.

Suite aux audits de rigueur conduits par l'UE, la CPS a reçu l'autorisation d'appliquer son propre règlement pour la mise en œuvre de programmes. Le programme INTEGRE suit donc ce règlement de la CPS depuis le début de sa mise en œuvre. Cependant, la CPS a fait évoluer ce règlement en cours de mise en œuvre et entend l'appliquer de façon rétroactive, ce qui ne se fait pas pour les évolutions successives de la règlementation FED, par exemple (voir discussion Section 6.1, Conclusion 8). Ceci pourrait affecter l'efficience du programme, ce qui à son tour affecterait l'impact et la viabilité de celui-ci et des actions de terrain, en limitant le temps que l'équipe de gestion pourra consacrer au soutien et au suivi des actions.

Recommandations pour des programmes futurs

Il paraît nécessaire au vu de la Conclusion 1 que la période de mise en œuvre allouée à un programme suivant la même approche de conception soit allongée pour tenir compte du temps supplémentaire, imposé par cette approche, nécessaire au début de la mise en œuvre du programme. Si typiquement un programme du genre d'INTEGRE bénéficie d'une durée de mise en œuvre de quatre ans, dans les cas où cette approche de conception serait de nouveau suivie cette durée devrait être de cinq ans.

L'approche adoptée pour la conception du programme INTEGRE s'étant avérée très bénéfique, et ce du point de vue de l'ensemble des cinq critères d'évaluation, elle mérite certainement d'être reproduite pour des programmes futurs de même type, pour autant que la recommandation 1 soit également prise en compte.

Les discussions préparatoires au 11ème FED étant en cours, il est important que l'aspect régional soit abordé plus en profondeur au niveau institutionnel, ainsi que discuté en Section 6.1 (Conclusion 3) et Section 6.2, (Recommandation 3.) Il est aussi urgent de réfléchir à la gouvernance du 11ème FED. En l'absence d'une organisation régionale à mandat politique qui ait aussi vocation à mettre en œuvre des programmes, la CPS paraît évidement bien placée, mais il faudra clairement établir lors des discussions préliminaires sa compétence à convoquer des réunions au niveau ministériel qui ne soient pas nécessairement directement liées à un programme particulier (comme le sont les réunions du COPIL), ainsi que discuté en Section 6.2 (Recommandation 3).

Recommandations pour la fin du programme INTEGRE

Typiquement, un programme multi-annuel et de la complexité d'INTEGRE bénéficie d'une période de clôture de six mois. Il semble impératif d'ajouter une phase de clôture, inexistante en l'état, d'un minimum de trois mois pour l'équipe de coordination (hors congés restant à prendre pour l'équipe de coordination). Sans augmentation budgétaire c'est un petit effort qui peut rapporter très gros, même si des avenants aux conventions de financement et/ou de contribution doivent être signés.

Il paraît urgent que la CPS établisse un dialogue franc avec l'UE afin d'établir clairement que le règlement suivi

au démarrage de la mise en œuvre du programme INTEGRE avait bien été approuvé par l'UE, même si des audits postérieurs au démarrage d'INTEGRE ont jugé que certains points de ce règlement n'étaient pas conformes avec la règlementation FED, et trouver une solution pour que la CPS ne soit pas obligée d'appliquer son nouveau règlement de façon rétroactive.

2. Introduction

Les îles tropicales et leurs coraux, faune et flore associées, comptent parmi les écosystèmes marins et terrestres les plus sensibles au monde. Leur santé écologique générale reposent en effet sur l'équilibre délicat d'un grand nombre de facteurs tels que l'hydrologie côtière (y compris à l'intérieur des lagons), la dynamique des sédiments côtiers, la charge organique des eaux côtières provenant des eaux usées non traitées et des activités agricoles (via les eaux de ruissellement), la pollution chimique provenant des pesticides utilisés pour les activités agricoles ou de décharges non contrôlées de déchets solides, la sur-pêche conduisant au déclin des herbivores ou la perturbation de la chaîne alimentaire par la raréfaction des prédateurs dominants. L'impact des changements climatiques et leurs conséquences sur la montée des températures des eaux de surface et la montée du niveau des eaux est également important, tout comme l'intensification des catastrophes naturelles telles que les cyclones dont la fréquence, la puissance et les parcours risquent d'augmenter ou de changer.

Les PTOM du Pacifique ne font pas exception à la règle et, bien que leurs caractéristiques particulières soient très diverses (géographiques et topographiques, sociales, administratives), ces territoires présentent aussi des caractéristiques et des problèmes communs (biodiversité exceptionnelle et particulièrement fragile, conséquences du changement climatique notamment risques de blanchissement de coraux ou d'érosion côtière, amélioration de la gestion des déchets, préservation des ressources, et développement du secteur touristique). Il est donc tout à fait logique qu'ils cherchent à s'attaquer à ces problèmes par une meilleure gestion au sein d'une approche intégrée. Cette approche intégrée est connue sous le nom de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Dans le cas des petits territoires insulaires, la GIZC concerne l'ensemble du territoire et ne se limite donc pas à une "bande côtière". Quand tant de facteurs sont en jeu, s'exacerbant potentiellement les uns les autres, seule une approche intégrée de ce type permet de générer une image globale de la situation, condition *sine qua non* pour la formulation de solutions viables et durables permettent une meilleure préservation à la fois des écosystèmes et des activités économiques.

Cet objectif s'inscrit parfaitement dans la stratégie de l'Union Européenne d'aide au développement qui, à ce titre, finance présentement le projet INTEGRE au travers d'une convention de financement (FED/2013/022-298) signée le 25 mars 2013 par l'ordonnateur régional (Président de la Polynésie française). INTEGRE ou "Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement" est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique.
Financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10ème Fonds Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique, il a pour objectif l'amélioration de la gestion et la valorisation durable de l'environnement au bénéfice des populations, par la mise en pratique de méthodes de gestion intégrée des zones côtières, le renforcement de la coopération régionale dans le domaine du développement durable et de l'intégration des territoires européens dans les dynamiques régionales.

Les quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) du Pacifique Sud (Nouvelle-Calédonie [NC], Wallis et Futuna [WF], Polynésie française [PF] et Pitcairn [P]) ont fait valoir leur volonté de travailler à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles pour un développement durable. Plusieurs années de genèse ont conduit à l'identification de la gestion intégrée des zones côtières comme permettant de répondre à leurs préoccupations et attentes communes. Les objectifs généraux définis en commun faisaient apparaître le souci d'une amélioration de la gestion environnementale permettant le développement harmonieux des territoires, dans le contexte régional particulier du Pacifique.

D'un budget total de 12 millions d'euros, sa période de mise en œuvre, de 4 ans à l'origine, a été prolongée de 12 mois : elle s'étend du 25 mars 2013 au 24 mars 2018. Les PTOM, représentés par la Polynésie française, pilotent le projet. La mise en œuvre a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS), au sein du programme "durabilité environnementale et changement climatique", qui s'associe à de nombreux acteurs locaux et régionaux pour remplir cette mission.

La logique d'intervention du projet se décline en un objectif global (OG), deux Objectifs Spécifiques (OS) devant permettre d'atteindre ces OG et quatre Résultats attendus qui doivent permettre de réaliser ces OS.
L'OG consiste à «contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations».
Les deux OS devant contribuer à l'OG incluent l'OS1: Renforcement de la coopération régionale en matière de gestion intégrée des zones côtières; et OS2: Planification et mise en œuvre d'une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable des territoires.

Quatre résultats attendus doivent permettre d'atteindre ces OS. Identifiés par l'OS qui les concerne, ces résultats sont l'OS1R1: Des espaces de rencontres et de collaborations entre PTOM et entre PTOM et pays de la région Pacifique sont mis en place ou initiés; l'OS1R2: La contribution/participation des PTOM aux réseaux régionaux d'échange et de concertation sont améliorées; l'OS2R1: La gouvernance liée à la gestion de l'environnement est améliorée; l'OS2R2: Des actions de gestion intégrée des zones côtières sont mises en œuvre au niveau local.

Un grand nombre d'activités sont mises en œuvre pour l'atteinte de ces résultats. Ces activités sont organisées en deux composantes. La composante 1 correspond aux activités de dimension régionale (échanges et mise en réseau, élaboration de cadre méthodologique pour la mise en œuvre de la GIZC, appui méthodologique aux territoires). La composante 2 rassemble le plus grand nombre d'activités, mises en œuvre au niveau des territoires, et correspond aux activités de mise en place de la démarche de GIZC au niveau territorial. Ces activités se répartissent sur neuf sites pilotes, choisis par les territoires, en tant qu'unités cohérentes de gestion et parce qu'ils présentent des enjeux écologiques forts, une utilisation par les populations locales et une vocation à démonstration d'actions environnementales intégrées. Trois sites pilotes se trouvent en Nouvelle-Calédonie : le Grand Lagon Sud, la zone côtière Nord-Est et les atolls d'Ouvéa et de Beautemps-Beaupré, pour les îles Loyauté. Trois autres sites pilotes sont situés en Polynésie française : la presqu'île de Tahiti, la Baie d'Opunohu à Moorea ainsi que les îles de Raiatea et Tahaa et leur lagon. Deux sites pilotes sont à Wallis-et-Futuna : Wallis ainsi que Futuna. Quant à Pitcairn, les îles de Pitcairn dans leur ensemble sont considérées comme un site pilote. Le choix de considérer l'ensemble des îles de Pitcairn et l'ensemble de l'île de Futuna comme sites pilotes est tout à fait cohérent du point de vue d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (petits territoires insulaires).

Pour la mise en œuvre des activités, plusieurs modalités coexistent (mise en œuvre directe par la CPS, mise en œuvre par des partenaires locaux au travers de conventions de mise en œuvre ou d'agréments). Ces modalités sont fixées dans les plans d'actions (régionaux et territoriaux) validés en COPIL. Des protocoles d'accord signés entre la CPS et les quatre ordonnateurs territoriaux valident ces plans d'actions.
Les conventions de mise en œuvre prévoient, sous couvert de protocoles d'accord signés entre la CPS et les ordonnateurs territoriaux, la délégation de la gestion des fonds INTEGRE liés à la mise en œuvre d'activités identifiées. Les agréments signés entre la CPS et des opérateurs techniques permettent la délégation de la mise en œuvre d'activités identifiées, sans délégation de fonds qui restent gérées par la CPS. Ceci se comprend, étant donné la complexité du programme et le nombre très élevé d'actions. Les budgets alloués aux actions paraissent satisfaisants, principalement du fait que les actions sont co-financées (dans certains cas, la contribution du financement INTEGRE ne dépasse pas 10 à 20% du montant total de l'action). Les agréments permettent ainsi de financer des actions menées par des services techniques sans devoir passer par le budget central des collectivités. Ils permettent aussi de travailler avec de petites organisations locales, un élément important dans l'optique d'augmenter la capacité des acteurs locaux ainsi que la visibilité du

programme au niveau local et encourager à la poursuite de ces actions au-delà de la durée de vie du programme. Les agréments et les conventions de mise en œuvre bénéficient d'un suivi administratif rapproché de la part des coordinatrices.
Les modalités de mise en œuvre des actions demandent une attention particulière en termes de suivi administratif et financier de la part de l'équipe de coordination. Le rôle de l'équipe de coordination du projet a été d'abord de faciliter la formulation des actions avec les partenaires locaux, puis ce rôle a évolué vers celui d'un appui à la mise en œuvre à la fois en termes techniques mais également en termes de gestion et de suivi des actions. Le rôle de l'équipe de coordination s'est étendu, depuis 2015, vers plus de temps consacré à la visibilité des actions afin que les résultats obtenus puissent être capitalisés et valorisés auprès des groupes ciblés.

Les bénéficiaires finaux du programme INTEGRE sont les populations des PTOM, d'une part, et les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales, d'autre part. Des grands organismes régionaux sont également partenaires du programme et comprennent le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), l'Université du Pacifique Sud (USP) et les réseaux d'acteurs associés. La société civile et les associations locales sont également parties prenantes, un élément essentiel pour le succès de la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC et sa pérennisation. De façon intéressante, les sociétés privées sont aussi partie prenante, un autre élément essentiel dans cette même optique (co-financement pour la mise en œuvre des actions, durabilité des outils produits par le programme du fait de leur intérêt économique).

Pour les populations, les besoins liés à la gestion durable de l'environnement et des ressources qui en font partie suivent une logique économique, de cadre de vie et de bien-être, de santé, d'accès aux ressources en eau, etc. et s'inscrivent dans le cadre culturel spécifique à chaque territoire. Pour les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales, les actions entreprises pour répondre à ces besoins s'inscrivent dans une logique qui est principalement régie par un cadre réglementaire et budgétaire. Ceci aurait pu poser problème, mais l'équipe de coordination s'y est attaqué et semble l'avoir résolu au moyen de mécanismes participatifs de consultation et de validation des actions (financées par le programme) dans les sites pilotes en s'attachant à réconcilier, de manière non directive, les attentes des deux groupes.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme INTEGRE s'inscrivent dans deux composantes qui reflètent les deux aspects du programme, une composante régionale et une composante territoriale. Cependant cette composante ne trouve de crédibilité auprès des deux groupes cibles que si elle permet une réelle mutualisation des expériences. Ceci pourrait être un vrai défi, considérant les contraintes géographiques (éloignement, difficultés de communication), les caractéristiques environnementales propre à chaque territoire, les spécificités socio-culturelles de chacun de ces territoires, ou des intérêts économiques différents.

Les actions de la composante territoriale quant à elles ont été formulées au travers de consultations et semblent bénéficier d'une forte adhésion des acteurs locaux, un élément essentiel pour le succès du programme. Les mécanismes participatifs comprennent les comités locaux à l'échelle des sites pilotes et les CCTT à l'échelle des territoires. Il est à souligner en faveur du programme INTEGRE que la démarche du projet s'inscrit principalement dans des initiatives/dynamiques qui étaient déjà en place que ce soit pour la mise en œuvre des plans d'action des sites inscrits au patrimoine mondial (NC), pour l'appui aux communes pour la mise en œuvre/mise en chantier de plans généraux d'aménagements (PGA) et/ou plans de gestion de l'espace marin (PGEM) (PF) ou encore pour l'appui à la filière bio qui fait intervenir des institutions d'enseignement agricole (collège, lycée) (PF, NC, WF).

La volonté d'éviter les duplications est également un élément clé contribuant à donner une valeur ajoutée potentiellement importante par effet de levier aux actions du projet et pour ceux qui sont responsables de ces initiatives/dynamiques, c'est un bon exemple de synergie qui devrait concourir à augmenter l'impact et favoriser la pérennité des actions (aussi bien celles du programme INTEGRE que celles des initiatives

préalablement en place). L'engagement des parties prenantes est l'un des éléments clés qui contribuent à donner une importante valeur ajoutée aux actions du projet. Pour les représentants du comité de pilotage (COPIL) qui est établi sur base d'une représentation territoriale, l'engagement correspond principalement à défendre au mieux les intérêts du territoire représenté. Pour les représentants des CCTT, l'engagement est également motivé par la possibilité offerte par INTEGRE de mettre en œuvre des projets qui ne bénéficient plus de support financier ou technique (ex. préparation et mise en place d'aménagements publics à vocation éducative/environnementale et culturelle; stratégies d'adaptation au changement climatique). Pour les comités locaux des sites pilotes, l'engagement des bénéficiaires directs (représentants des collectivités locales, représentants coutumiers, associations, services académiques, services techniques, etc) est le résultat d'un travail important de l'équipe du projet ayant permis d'identifier et de formuler avec eux des actions qui les mobiliseront dans le cadre d'une approche GIZC. L'engagement des bénéficiaires finaux (les populations) est également fortement sollicité au moyen de campagnes de sensibilisation mais aussi par les travaux de proximité menés par les animateurs/animatrices qui sont mobilisés par le projet dans les sites pilotes.

La qualité des produits issus du programme INTEGRE, ainsi que celle des intervenants, sont très riches et variés. Ils peuvent prendre la forme de travaux de modélisation des effets du changement climatique, effectués dans le cadre d'une thèse de doctorat; de campagne de suivi des pontes des tortues marines; d'initiatives de gestion des déchets ou encore d'enquêtes socio-économiques auprès des habitants des sites pilotes.

Il semble que les actions conduites dans les sites pilotes montrent déjà qu'elles contribueront à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes et de structures de gouvernance qui permettront aux collectivités locales de rendre la GIZC opérationnelle. Un fait essentiel à souligner est que des actions de sensibilisation accompagnent presque systématiquement les actions de gestion des sites pilotes. Ceci est très important en termes d'impact et de durabilité.
Les résultats attendus devraient contribuer au renforcement de la bonne gouvernance liée à la gestion de l'environnement et de la capacité des gestionnaires par le biais de l'adoption de mesures réglementaires. Ceci inclut les plans de gestion pouvant être formellement adoptés. En ce qui concerne la capacité des gestionnaires, il est probable que le projet contribue au renforcement des capacités des associations actives dans le secteur de l'environnement ainsi que celui des services techniques concernés, un facteur qui devrait contribuer à améliorer le potentiel de durabilité du programme, de ses actions et des produits qui en sont issus. L'approche participative et l'ancrage des actions dans des structures préexistantes devraient de plus permettre de contribuer sensiblement à l'amélioration de la gestion de l'environnement des sites pilotes au bénéfice des populations, un autre facteur de durabilité.

Le présent rapport concerne l'évaluation à mi-parcours du projet INTEGRE. Cette évaluation a été conduite dans le respect des Termes de Référence et a inclus la collecte de deux types de données: des données primaires et des données secondaires. Des documents additionnels ont été collectés qui aideront à répondre aux questions d'évaluation (données secondaires) et des entretiens avec les acteurs clefs ont été conduits ainsi que des visites de projets pilotes (données primaires). Le plus grand nombre possible d'acteurs concernés a été rencontré et les données primaires ont été contre-vérifiées (par d'autres entretiens ou par comparaison avec les documents du projet). Les entretiens ont été conduits de manière semi-structurée. Toutes les problématiques liées aux questions d'évaluation ont été systématiquement couvertes, mais sans nécessairement suivre une liste fixe de questions. Un soin particulier sera apporté pour éviter toute forme de biais tel que le biais de confirmation (s'intéresser uniquement aux informations en accord avec le cadre logique du projet), l'auto-censure (la personne interrogée hésite à répondre librement), la stratégie propre à la personne interrogée (l'information fournie peut être déformée si la personne a des intérêts dans le projet), des questions qui suggèrent une réponse, le biais d'empathie (produit par l'établissement d'une atmosphère cordiale nécessaire au bon déroulement de l'entretien) ou le biais d'échantillonnage sélectif (les personnes ayant consenti à être interrogées peuvent ne pas représenter la diversité globale des acteurs). Cette évaluation devrait fournir aux preneurs de décision des PTOM du Pacifique les informations nécessaires concernant la performance du projet ainsi que toute recommandation et éventuelle réorientation nécessaire à

la bonne mise en œuvre du reste du projet.

3. Réponses aux questions / Constatations

3.1 Problèmes et besoins (PERTINENCE)

Les questions d'évaluation concernant la pertinence comprenaient une question principale et trois sous-questions.

Le programme est-il conçu de manière à permettre d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs, ainsi que les résultats attendus du programme correspondent-ils aux besoins des territoires insulaires concernés et à ceux des parties prenantes?

1) Le programme est-il conçu de sorte qu'il assure ou favorise une mise en œuvre aisée?
2) Les objectifs du programme ainsi que les résultats attendus (notamment des actions mises en œuvre dans les sites pilotes) correspondent-ils aux besoins des territoires concernés (dans un contexte de petits territoires insulaires)?
3) Les objectifs du programme ainsi que les résultats attendus correspondent-ils aux besoins des acteurs concernés, y compris ceux des populations locales?

Globalement, la réponse à l'ensemble de ces questions apparaît très positive et ce, de tous les points de vue et pour l'ensemble des quatre territoires concernés. Tout d'abord, la façon dont le programme a été conçu semble avoir effectivement favorisé une mise en œuvre aisée. Le programme avait en effet été laissé très ouvert pour son démarrage, sans actions prédéfinies, sans plan d'action et sans budgets prédéfinis. Ceci a permis à l'équipe de mise en œuvre de tenir de larges consultations avec l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien acteurs de terrain et bénéficiaires d'actions potentielles qu'avec les acteurs institutionnels. Ceci a permis à l'équipe de mise en œuvre de la CPS de réellement adapter les actions à la réalité du terrain; l'identification, la sélection et la définition des actions pouvant donc refléter au mieux les besoins exprimés par les acteurs consultés. C'est cette souplesse qui permet d'envisager d'excellentes perspectives d'atteindre les objectifs du programme INTEGRE.

Ensuite, et pour la même raison, une conséquence directe est que les objectifs du programme ainsi que les résultats attendus, notamment venant des actions mises en œuvre au niveau des sites pilotes, correspondent étroitement aux besoins et souhaits des quatre territoires concernés qui ont été consultés de façon étendue lors du choix de ces actions (à quelques exceptions près, voir ci-dessous). Il est à noter que les sites pilotes eux-mêmes avaient été choisis au préalable lors de la phase de conception du projet. Cependant, ce choix s'est effectué sur la recommandation des territoires.

Enfin, il va sans dire que les objectifs du programme et les résultats attendus de la mise en œuvre des actions sélectionnées correspondent parfaitement aux besoins des acteurs concernés, y compris ceux des populations locales bénéficiaires de ces actions, ceux-ci ayant été étroitement associés à l'identification, la sélection et la définition des actions mises en œuvre. Un exemple emblématique concerne les sites pilotes de Wallis et de Futuna. Le problème des déchets y devenait crucial, mais le territoire n'avait pas les ressources (techniques, humaines et financières) pour s'y attaquer. L'aide apportée par INTEGRE a permis d'éliminer cet abcès.

Cependant, la conception du programme INTEGRE, bien qu'ayant des aspects très positifs, a également eu des conséquences négatives. Une de ces conséquences a été le gros retard pris par le programme à l'issue de la première année de mise en œuvre. Ce retard résulte de plusieurs facteurs qui semblent ne pas avoir été pris en compte lors de la conception du programme. Tout d'abord, le fait de devoir, au début de la mise en

œuvre, préparer les actions, les plans d'action et les budgets, couplé à la tenue de consultations étendues avec l'ensemble des acteurs concernés prend énormément de temps.

Ensuite, les territoires sont très différents en terme de ressources humaines, les compétences disponibles et le niveau de ces compétences varient fortement entre les territoires. Il a donc fallu adapter le programme à ces disparités et cela, aussi, prend du temps. De même, les structures politiques varient aussi fortement entre les territoires. Un bon exemple est la Nouvelle-Calédonie où les Provinces sont autonomes, au point d'avoir chacune leur propre Code de l'Environnement. Ceci a pour conséquence que les consultations nécessaires au choix des actions à mettre en œuvre doivent être conduites avec chacune des Provinces. Ceci, mécaniquement, multiplie le temps nécessaire à la tenue de ces consultations.

Il apparaît que c'est l'ensemble de ces facteurs temps qui n'a pas été suffisamment pris en compte lors de la conception du programme, ce qui a affecté sa mise en œuvre.

Un autre aspect négatif est que certaines actions qui avaient été sélectionnées ont été finalement rejetées au niveau institutionnel. Ceci a été le cas en Polynésie française bien que cela ne concerne que deux ou trois actions. Ce rejet s'explique par le changement politique intervenu dans ce territoire entre la sélection des actions et leur mise en œuvre, il semble indiquer un manque d'effort de communication vis-à-vis de la nouvelle équipe arrivée aux commandes suite à ce changement politique qui n'était donc pas partie prenante des discussion et consultations étendues tenues avec l'équipe précédente. Ce n'est pas tant la nature des actions qui importe ici, mais le fait que cela soit arrivé. C'est la leçon importante à retenir ici.

Quelques actions ont aussi dû être abandonnées car ne répondant pas aux souhaits d'une partie de la population, ou se heurtant à des obstacles règlementaires ou des conflits d'usage. Ceci a notamment été le cas de certaines actions inclues dans le plan de gestion du site pilote du lagon de Raiatea en Polynésie française. Ces abandons pourraient indiquer que les consultations concernant le plan de gestion n'ont pas été assez étendues ou n'ont pas inclus tous les acteurs concernés. Ceci s'explique probablement par le manque de temps auquel l'équipe de mise en œuvre a été confrontée. Si le programme avait bénéficié de cinq ans de mise en œuvre au lieu de quatre, cet écueil aurait pu être évité et c'est une autre leçon à retenir pour des programmes futurs.

Enfin, la composante régionale apparaît assez mitigée. Elle semble très positive au niveau des acteurs de terrain et répondre parfaitement à de vrai besoins. Un des exemples les plus cités sont les actions mises en œuvre dans le cadre du réseau de fermes biologiques. Tous les acteurs interrogés, aussi bien au niveau des acteurs de terrain qu'au niveau institutionnel, sont unanimes à vanter les bénéfices qu'ils ont tiré de ces actions. L'ouverture de nouveaux horizons, la possibilité d'échanger directement avec des collègues d'autres territoires et pays de la région pacifique, l'échange d'expériences sont parmi les bénéfices les plus souvent cités.

Au niveau institutionnel, par contre, les résultats paraissent plus décevants. L'impression retirée des entretiens durant lesquels cet aspect a été abordé est que les acteurs institutionnels de la région PTOM ne sont pas prêts à franchir le pas d'une réelle régionalisation des politiques de gestion des ressources naturelles et de gestion intégrée des zones côtières. Les raisons expliquant cet état de fait sont multiples. Une des principales est l'absence d'organisation politique régionale rassemblant les PTOM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), sur le modèle de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui rassemble les états insulaires de la région du sud-ouest de l'Océan Indien. Bien sûr, le Forum des Iles du Pacifique a le grand mérite d'exister, mais il s'agit d'une entité beaucoup plus large. Or en terme de régionalisation, il est toujours beaucoup plus facile de commencer à petite échelle. L'absence d'une telle organisation rassemblant les PTOM, sur le modèle de la COI, a probablement pesé sur la mise en œuvre de la composante régionale du programme INTEGRE, la rendant plus difficile. Les différences marquées entre les territoires sont aussi une source de multiples raisons expliquant cet état de fait. Les territoires ne sont pas du tout au même niveau de développement économique ou au même niveau de développement de leurs propres politiques de gestion des

ressources naturelles, ce qui fait que leurs priorités divergent. Les différences culturelles ou historiques jouent aussi leur rôle. Il paraît ici dommage que la CPS n'ait pas été plus pro-active dans son effort de communication et dans son rôle d'institution en charge de la mise en œuvre du programme INTEGRE en n'organisant pas une série de tables rondes avec les ministres concernés (autres que les COPIL et centrées spécifiquement sur le thème de la régionalisation). Réunir tous ces acteurs autour d'une même table pour échanger et les faire se parler de ce sujet est pourtant la première étape en vue de progresser vers ce but de régionalisation des politiques de gestion des ressources naturelles. Et c'est une étape indispensable. A l'évidence, les réunions de COPIL ne suffisent pas. Ces réunions concernent des programmes spécifiques, déjà en cours et dont le financement est assuré. Ceci est probablement une moindre motivation à participer à ces réunions que pourrait représenter une réunion centrée sur le thème spécifique de la régionalisation des politiques territoriales qui ne serait pas nécessairement liée à un programme spécifique. Ce constat de manque de volonté institutionnelle pourrait aussi indiquer que les discussions tenues lors de la conception du programme INTEGRE n'ont pas abordé, ou pas suffisamment en profondeur, cet aspect de régionalisation des politiques territoriales.

3.2 Réalisation de l'objectif (EFFICACITE)

Les questions d'évaluation concernant l'efficacité comprenaient une question principale et trois sous-questions.

Quel est l'état de la mise en œuvre du programme, les actions déjà entreprises ont elles fourni les bénéfices attendus (en prenant en compte les questions transversales telles que celles de genre ou de groupes vulnérables?

1) La mise en œuvre du programme se fait-elle dans les temps prévus pour chacune des deux composantes?
2) Y a-t-il eu suffisamment de temps pour que les activités du programme soient réalisées correctement?
3) Quels ont été les obstacles rencontrés jusqu'à présent lors de la mise en œuvre?

L'état de la mise en œuvre du programme INTEGRE paraît assez satisfaisant. Ceci représente, c'est à souligner, un énorme progrès par rapport à l'état de la mise en œuvre du programme au moment de l'évaluation ROM en mars 2016, soit à peine un peu plus d'un an avant cette évaluation à mi-parcours. L'équipe de la CPS a réussi en quelques mois à rattraper un retard conséquent. Notamment, l'ensemble des appels d'offre pour les actions restant à mettre en œuvre ont pu être concrétisés et les fonds engagés avant la date butoir imposée par la règle D+3 des programmes FED.

Ce rattrapage a également été facilité par le fait que le programme INTEGRE a été conçu de manière suffisamment souple pour permettre d'adapter sa mise en œuvre en fonction des circonstances et de l'évolution de la situation sur le terrain (voir critère de pertinence ci-dessus). Par exemple, la CPS a pu changer et adapter son rôle en fonction des compétences, des capacités et des ressources de chaque partenariat. L'ensemble des acteurs interrogés sont unanimes à souligner le rôle essentiel qu'a joué ici l'équipe de la CPS (autant les coordinatrices que les coordinatrices adjointes) pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des actions en intervenant chaque fois que nécessaire et là où c'était nécessaire (appui technique, appui administratif, voire supervision comptable).

Les perspectives sont donc relativement bonnes concernant l'atteinte par le programme INTEGRE de ses objectifs, mais aussi concernant l'achèvement des actions mises en œuvre qui ont, pour la plupart, de bonnes chances de fournir les bénéfices attendus. Certaines actions sont déjà complétées ou sur le point de l'être, d'autres le seront avant la fin janvier 2018 (fin du programme) ainsi que cela a pu être constaté sur le terrain lors des visites de sites pilotes.

Deux bons exemples d'action complétée ou sur le point d'être complétée se situent dans le site pilote de

Wallis et dans celui de la côte nord-est de la Province nord (Nouvelle-Calédonie). A Wallis, l'action de gestion des déchets était déjà complétée au moment de la visite du site de la plate-forme de stockage, triage, recyclage et conditionnement des déchets par cette évaluation. Ne restait plus que l'expédition de la dernière partie du stock historique d'huiles usagées. Cette dernière partie du stock était déjà conditionnée et toutes les démarches administratives nécessaires complétées au moment de cette évaluation. Concernant le site pilote de la Province nord, une action de protection des captages d'eau était également sur le point d'être complétée. Cette action inclus du reboisement ainsi que des campagnes de chasse pour contrôler les populations de sangliers et de cervidés. Toutes les tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette action avaient été complétées au moment de la visite de terrain par cette évaluation. Ne restait plus qu'à construire le bâtiment devant servir au traitement, à la préparation, au conditionnement et au stockage de la viande, et de ses sous-produits, issue des campagnes de chasse. Le jour de la visite de terrain, la dalle de ce bâtiment était en train d'être coulée. Suite aux entretiens tenus avec les acteurs concernés, il ne fait aucun doute que le bâtiment serait rapidement fini.

Des exemples d'actions qui seront, en toute probabilité, complétées avant la fin du programme en janvier 2018 se situent dans les sites pilotes de la Presqu'île en Polynésie française, d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie et de Futuna. Dans le site pilote de la Presqu'île, la mise en place du réseau de Rahuis est clairement bien avancée, les actions essentielles à sa mise en place ont été complétées et montrent déjà des résultats tangibles et mesurables. Il paraît clair que l'achèvement de cette action sera atteint avant la fin du programme. Sur le site pilote d'Ouvéa, l'action de gestion des déchets n'a pour l'instant dépensé que dix pourcents de son budget. Cependant, les entretiens tenus avec les acteurs concernés font apparaître que les quatre-vingt dix pourcents restant doivent être presqu'entièrement consacrés à l'acquisition de contenants spécifiques pour le conditionnement du stock historique d'huiles usagées. Au moment de la visite de terrain, le contrat pour l'achat de ces contenants était sur le point d'être signé. Il y a donc peu de doute concernant l'achèvement de cette action. De façon similaire, à Futuna, la plate-forme de gestion et traitement des déchets est achevée et fonctionnelle, ne reste plus qu'à finir le bétonnage des derniers 500 m du chemin de terre qui permet d'y accéder. Le contrat avec l'opérateur a été signé et les fonds sécurisés, il y a donc, ici aussi, peu de doute concernant l'achèvement de cette action.

Un nombre limité d'actions pourraient cependant ne pas être complétées, bien que ce soit encore un peu tôt pour en être certain. Par exemple dans le site pilote de la commune de Tapuapuatea en Polynésie française, les principales tâches nécessaires à la mise en œuvre de l'action de gestion intégrée du site restent à réaliser, suite à des aléas climatiques défavorables. Cependant, ces actions dont l'achèvement paraît au jour d'aujourd'hui incertain sont soit portées par des associations qui sont à l'évidence déterminées à les compléter même si cela doit être fait après la fin du programme, soit s'inscrivent dans des plans de développement ou des actions qui eux-mêmes existaient avant INTEGRE et continueront après, fournissant le cadre et le support nécessaires à l'achèvement des actions mises en œuvre sous INTEGRE. Le constat effectué ici n'est donc pas entièrement négatif.

Par contre, il est clair que le programme INTEGRE aurait dû bénéficier d'un période de mise en œuvre plus longue (cinq ans au lieu de quatre). Ceci s'explique et se justifie par deux facteurs principalement (voir constat effectué ci-dessus pour le critère pertinence). Au moment du démarrage du programme, ni les actions, ni les plans d'action, ni les budgets associés n'avaient été définis. Ceci représentait un travail substantiel qui a forcément pris beaucoup de temps (d'où le retard conséquent pris par le programme au cours de sa première année de mise en œuvre). Ensuite, les circonstances particulières aux PTOM ont fait que les consultations et négociations nécessaires à l'identification et la définition des actions ont pris plus de temps qu'il n'en aurait fallu ailleurs.

Enfin, la règle du D+3 de rigueur pour les programmes FED s'est avérée très pénalisante. Heureusement, ceci n'a pas eu de conséquences majeures grâce au travail de l'équipe de coordinatrices, mais reflète peut-être un manque de planification de la part des acteurs concernés par la conception du programme et la préparation de la convention de financement.

3.3 Gestion saine et bon rapport coût-bénéfice (EFFICIENCE)

Les questions d'évaluation concernant l'efficience comprenaient une question principale et quatre sous-questions.

A quel point les actions mises en œuvre ont elles bien utilisé les ressources disponibles au sein du projet INTEGRE et tenant compte de celles disponibles auprès des bénéficiaires (humaines, techniques et financières) pour produire leurs résultats?

1) Les actions entreprises ont elles utilisé les ressources disponibles (humaines, techniques et financières) d'une façon qui maximise l'investissement de ces ressources?
2) La façon dont le programme est mis en œuvre est-elle appropriée considérant les ressources disponibles?
3) Le plan de mise en œuvre a-t-il été adapté aux spécificités de chaque territoire et aux caractéristiques régionales?
4) Le niveau des dépenses est-il en accord avec le calendrier prévisionnel?

Globalement, les ressources du programme semblent avoir été très bien utilisées. Le succès ici est même supérieur à ce qui est généralement observé. Outre le travail et les compétences de l'équipe de coordinatrices, il semble y avoir à cela deux raisons principales. Tout d'abord, le recours presque systématique au co-financement des actions a permis de maximiser les ressources propres au programme pour atteindre des résultats bien plus significatifs que ce qui aurait pu être fait sur la base des seules ressources du programme. INTEGRE semble vraiment avoir agi comme un catalyseur plus qu'un bailleur principal.

Ensuite, c'est la souplesse de la conception du programme qui a permis aussi cette utilisation optimale des ressources disponibles. C'est cette souplesse, malgré ses aspects négatifs discutés pour les critères de pertinence et d'efficacité, qui a permis à l'équipe de gestion de s'adapter au plus près aux réalités changeantes du terrain. Un bon exemple peut être trouvé dans le site pilote du lagon de Raiatea-Tahaa en Polynésie française avec l'action de lutte contre l'érosion d'un Motu (petit îlot lagunaire). Cette action a été interrompue en cours de mise en œuvre par des éléments totalement étrangers au programme, mais cette action n'a pas été abandonnée, elle a pu être redéfinie de telle sorte que ce qui avait déjà été réalisé puisse être utilisé pour l'achèvement de cette action redéfinie.

Une autre indication de l'utilisation optimale des ressources est également la reconnaissance unanime des acteurs interrogés pour le programme INTEGRE, et le travail et les interventions décisives de l'équipe de gestion. Clairement, les fonds disponibles ont dû être bien utilisés et produire des résultats concrets et substantiels. Ici aussi, INTEGRE a joué le rôle de catalyseur. L'expériences acquise par les acteurs de terrain lors de la mise en œuvre des actions du programme leur a permis, avant la fin du programme, c'est à souligner car suffisamment rare, de s'en servir comme carte de visite, ou comme référence, qui leur a ouvert de nouvelles portes de financement externe auprès d'autres bailleurs de fonds.

Enfin, le plan de mise en œuvre semble bien adapté aux spécificités de chaque territoire et aux caractéristiques régionales. Ainsi que discuté pour les critères de pertinence et d'efficacité, ce plan s'avère suffisamment flexible pour s'adapter en cours de route et coller au plus près des réalités de terrain. Ceci est également une condition indispensable à une utilisation optimale des ressources.

Ainsi que mentionné précédemment, certaines actions ont cependant dû être abandonnées, comme en Polynésie française pour un projet de mouillage forain prévu dans le cadre de la gestion intégrée du lagon de Raiatea-Taha. Même si ces actions ont pu être remplacées par d'autres, il est certain que des ressources ont été perdues. Des ressources humaines, d'une part, car le temps passé à la mise en œuvre de ces actions abandonnées en cours de route aurait pu être consacré plus utilement à d'autres tâches, mais aussi des ressources financières si, par exemple, certaines études ont été réalisées et des opérateurs externes payés

avant l'abandon de l'action, comme c'est arrivé pour l'action de protection contre l'érosion d'un motu du lagon de Raiatea. Même si l'action a dû être abandonnée pour des causes extérieures au programme et a été remplacée par une autre, plus de concertation ou d'actions pédagogiques auraient peut-être permis d'éviter cela, et par là même améliorer l'efficience du programme, même si celle-ci est déjà très bonne ainsi que souligné plus haut.

Bien que le plan de mise en œuvre paraisse bien adapté aux spécificités locales, cela semble moins vrai au niveau de la conception du programme. Le temps de négociation additionnel imposé par la nécessité de prendre en compte le droit coutumier ou de consulter de façon étendue les grandes chefferies (un échelon de négociation additionnel par rapport à d'autres pays) ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte. Il aurait fallu plus de temps pour la phase de mise en œuvre, ou plus de personnel de coordination, au moins deux de plus ne fût-ce que pour la première année. Ceci aurait peut-être permis d'encore mieux optimiser et valoriser les ressources disponibles.

Enfin, il semble que le programme INTEGRE n'a pas de phase de clôture. En effet, un nombre conséquent d'actions ne seront complétées qu'entre décembre 2017 et janvier 2018, soit en toute fin de programme, or la phase de clôture d'un programme du calibre d'INTEGRE dure typiquement six mois. De plus, durant cette période (décembre 2017-janvier 2018) l'équipe de coordination devra prendre les congés qui leur restent à prendre. Dans ces conditions, il est clair que tout le travail administratif, comptable et de rapportage nécessaire à la clôture d'un tel programme ne pourra pas être effectué. Ceci affecterait évidement l'efficience du programme.

3.4 Effets plus généraux (IMPACT)

Les questions d'évaluation concernant l'impact comprenaient une question principale et cinq sous-questions.

Les actions déjà mises en œuvre ont elles aidé à atteindre l'objectif global de «Contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations"?

1) Les bénéficiaires ressent-ils qu'ils bénéficient du programme?
2) Quelle évidence y a-t-il, ou qui puisse être envisagée à ce stade, d'un impact durable des actions entreprises dans le cadre des deux composantes?
3) Y a-t-il des indications dans la région d'un changement pour l'adoption d'une approche diminuant les vulnérabilités par l'application de bonnes pratiques?
4) Y a-il des indications d'une amélioration de l'assurance de l'engagement, et l'attraction d'investissements, pour la continuation de ces bonnes pratiques?
5) Y a-t-il eu des changements, ou des engagements pris, au niveau régional et au niveau des territoires pour améliorer les partenariats en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC?

Le critère d'impact n'est pas analysé en profondeur lors d'une évaluation à mi-parcours et cela se comprend. Il est trop tôt à mi-parcours pour se rendre compte de l'impact que pourront avoir des actions dont la mise en œuvre n'est pas achevée, voire d'actions qui n'ont pas encore commencé à être mises en œuvre. Cependant, il est déjà clair que les actions mises en œuvre dans le cadre du programme INTEGRE ont clairement aidé à atteindre l'objectif global du programme, aussi bien du point de vue de l'atteinte des objectifs du programme concernant la gestion et la valorisation durable de l'environnement que du point de vue de l'intérêt des populations.

Ceci est tellement vrai que beaucoup d'impacts sont, même à ce stade, déjà visibles et même mesurables. Ceci concerne notamment des changements de comportement des populations pour l'adoption de bonnes pratiques ou des changements dans l'engagement des acteurs institutionnels en vue de la continuation de ces bonnes pratiques.

A Futuna, par exemple, des bacs de collecte pour le tri sélectif ont été mis en place dans le cadre de l'action de gestion des déchets mise en œuvre par INTEGRE. Ces bacs sont ensuite régulièrement vidés et les contenus emmenés au centre de traitement des déchets, lui aussi aménagé et équipé par le programme. Avant le début de la mise en œuvre de cette action, les déchets se retrouvaient au bord de la route ou dans des décharges sauvages. Alors que l'action n'est pas encore complétée, les populations se plaignent déjà que les bacs de collecte ne sont pas vidés suffisamment souvent. Ceci signifie évidemment que ces bacs se remplissent vite. Les populations ont donc, déjà, pleinement adhéré aux principes sous-tendant cette action et cela démontre un changement radical et rapide des comportements de ces populations.

Au niveau institutionnel aussi des changements et des engagements nouveaux pour l'adoption ou la continuation de bonnes pratiques sont déjà visibles. Par exemple dans le site pilote d'Ouvéa, l'ensemble des acteurs institutionnels se sont mis d'accord sur une Charte de l'Environnement, charte rédigée par INTEGRE et déjà formellement adoptée et signée. Ce résultat a été atteint avec le support et le soutien du programme INTEGRE, notamment les actions de sensibilisations réalisées lors de la mise en œuvre des actions du programme.

De même, pour le site pilote de la Presqu'île à Tahiti, le terme «Rahui[1]» est maintenant inscrit dans le Code de l'Environnement, avec sa définition «moderne» et son cadre de référence: mode de gestion de l'environnement particulier à la Polynésie française. Ceci devrait évidemment favoriser l'impact que cette action de mise en place d'un réseau de Rahuis pourra avoir.

Il est évidemment trop tôt, avant la fin du programme, pour estimer si plus d'impacts auraient pu être atteints. Cependant, les indicateurs mentionnés ci-dessus montrent que les perspectives semblent bonnes.

Un aspect négatif doit cependant être mentionné. Cet aspect a déjà été discuté du point de vue du critère de la pertinence, mais il affecte aussi le critère d'impact. Bien que la composante régionale semble être un succès au niveau des populations et des acteurs de terrain ainsi qu'expliqué sous le critère de pertinence, le niveau institutionnel paraît moins bon. Il ne semble pas y avoir, en fait, de réelle volonté politique dans la région PTOM d'harmoniser la gestion des ressources naturelles au niveau régional (voir discussion, pistes de réflexion et leçon à retenir ci-dessus, critère de Pertinence).

La CPS n'a pas de mandat politique et n'a donc pas compétence pour élaborer des politiques régionales. De plus, contrairement à d'autres régions (par exemple la région du Sud-ouest de l'Océan indien avec la Commission de l'Océan indien) il n'y pas d'institution rassemblant les PTOM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) qui ait un mandat politique (même si ces territoires font partie, à des degrés divers, du Forum des Iles du Pacifique, une entité beaucoup plus large). Cependant, la CPS a la possibilité d'organiser des réunions de ministres des différents territoires. Il est dommage que cet outil n'ait pas été utilisé pour promouvoir une réflexion régionale. Comme juste mentionné, il existe également au niveau de la région pacifique une institution à mandat politique régional (Forum des Iles du Pacifique). Même si passer par ce Forum aurait certainement été une tâche complexe, il est dommage que cet outil n'ait pas été utilisé. En effet, l'utilisation de l'un ou l'autre de ces outils aurait probablement accru l'impact du programme INTEGRE au niveau de sa composante régionale.

3.5 Probabilité de poursuite des résultats obtenus (VIABILITE)

Les questions d'évaluation concernant la viabilité comprenaient une question principale et quatre sous-questions.

Des mesures sont-elles prises, ou prévues, pour assurer et faciliter la continuité des bénéfices qui seront

[1] Dans la tradition polynésienne, le terme de rahui désignait une zone temporaire de stricte conservation des ressources naturelles, de la mer à l'arrière pays en vue de la tenue d'un événement particulier (mariage par exemple).

apportés par le programme (aux niveaux régional, territorial et des actions entreprises dans les sites pilotes?

1) Des actions ont elles été entreprises pour assurer la viabilité des résultats qui seront atteints par le programme?

2) Des plans sont-ils préparés pour capitaliser les résultats du programme?

3) Les institutions et les acteurs non étatiques ont-ils été renforcés? Sont-ils mieux à même de continuer à opérer grâce au programme?

4) D'autres politiques territoriales ou régionales supportent-elles, ou entravent-elles, la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC?

A l'instar du critère d'impact, il est trop tôt avant la fin du programme pour analyser en profondeur le critère de viabilité. Des indications peuvent cependant être relevées à ce stade qui peuvent donner une idée du potentiel de viabilité.

Il y a peu de doute concernant la viabilité de la majorité des actions mises en œuvre dans le cadre du programme INTEGRE. Cinq raisons supportent principalement cette analyse, suivant le type d'action:

Tout d'abord, un bon nombre d'actions s'inscrivent dans des plans ou stratégies de développement et/ou de conservation déjà existants et qui continueront à exister au-delà de la fin du programme. Un bon exemple peut être trouvé avec le site pilote de la Province sud en Nouvelle-Calédonie. Les actions mises en œuvre par le programme INTEGRE s'inscrivent dans le plan de gestion de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il y a ensuite les actions portées par des structures déjà existantes et qui continueront à exister après la fin du programme. Ceci est particulièrement vrai pour les municipalités impliquées dans la mise en œuvre ou la supervision d'actions comme pour le site d'Opunohu en Polynésie française.

Il peut aussi s'agir d'actions bénéficiant déjà d'appuis budgétaires sécurisés pour la prochaine année budgétaire, soit par des institutions locales ou par des institutions territoriales, comme pour le site pilote d'Ouvéa où un composant de l'action mise en œuvre par INTEGRE est financé par le Ministère de la Culture.

Il y a également les nombreuses actions portées par des associations locales. Pour l'évaluateur qui connaît bien le monde associatif, ceci est un gage de viabilité. Les membres d'associations locales sont issus de la population locale et sont particulièrement conscients des besoins locaux ainsi que des bénéfices pouvant être apportés par telle ou telle action. Il y a peu de chance que ce type d'acteurs abandonne une action dont ils ont besoin et qui a déjà été mise en place. De plus, nombre d'actions permettent de valoriser certains produits qui deviennent ainsi source d'auto-financement.

Enfin, il y a des actions qui ont de bonnes perspectives de devenir auto-suffisantes en valorisant les produits issus de ces actions. Un bon exemple est le site pilote de la Province nord en Nouvelle-Calédonie. L'action de protection des captages d'eau comprend des campagnes de chasse dont les produits sont vendus à la communauté. L'action mise en œuvre par INTEGRE permettra d'encore mieux valoriser les produits issus de cette chasse ce qui augmentera les perspectives d'auto-suffisance.

Les acteurs institutionnels ainsi que non étatiques ont également clairement été renforcés. Des entretiens conduits avec les acteurs rencontrés dans chaque site pilote, il résulte ces acteurs ont bénéficié de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des actions. Ils se sentent maintenant plus autonomes et mieux armés pour reproduire l'expérience, au point que certains de ces acteurs ont déjà obtenu des financements extérieurs d'autres bailleurs afin d'assurer la pérennisation de leur action. C'est le cas notamment à Wallis et Futuna dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets.

Cette pérennisation des acquis et bénéfices du programme INTEGRE pourrait cependant être remise en cause par l'absence de période de clôture, d'une part. Ceci a déjà été discuté sous les critères d'efficience et d'impact, mais affecte aussi les perspectives de viabilité. Sans le travail qui doit normalement être effectué durant cette période, bon nombre d'actions pourraient être menacées (absence de compte de résultats,

erreurs dans la comptabilité résultant, par exemple, en dépenses inéligibles selon les critères du FED).

D'autre part, il semble que le règlement en vigueur au démarrage de la mise en œuvre du programme ait changé depuis. Après avoir été évaluée par l'UE en fonction de ses sept piliers, il a été jugé que la réglementation suivie par la CPS pour la mise en œuvre était compatible et donc la CPS a reçu l'autorisation d'appliquer sa propre règlementation pour la mise en œuvre des programmes FED. Or, suite à des audits d'autres programmes effectués après le démarrage du programme INTEGRE, certains points de ce règlement ont été jugés par l'auditeur "non conforme" avec la réglementation européenne. C'est pourtant bien ce règlement originel de la CPS qui avait été accepté par l'UE dans le contexte des sept piliers. Que la CPS fasse alors évoluer ses règlement est tout à fait normal, mais appliquer ces changements de façon rétroactive au Programme INTEGRE paraît délicat. En effet, changer les règles maintenant pourrait avoir des conséquences financières lourdes pour les coordinatrices, et leur ferait passer beaucoup trop de temps en tâches de rattrapage, alors que le temps est maintenant très limité. Il n'y a cependant pas de raison que ces changements soient rétroactifs quand ils ne le sont pas concernant l'évolution des règlements FED. Il n'est pas du ressort de l'évaluateur de juger des points précis de règlement qui ont été modifiés, c'est cet aspect de rétroactivité qui importe ici et les conséquences qu'il pourrait avoir sur la fin du programme.

3.6 Renforcement mutuel (COHERENCE)

Les questions d'évaluation concernant la cohérence comprenaient une question principale et une sous-question.

A quel point le programme et les actions prévues correspondent aux politiques de développement de l'UE concernant les petits territoires insulaires?

1) Les avancées faites dans la stratégie de GIZC sont-elles compatibles avec les politiques et règlementations européennes concernant le développement durable?

La cohérence avec les politiques de développement durable de l'UE semble très bonne. Les objectifs et les résultats attendus du programme INTEGRE s'inscrivent parfaitement dans les politiques d'aide au développement, de gestion durable des ressources naturelles ou de réduction de l'insécurité et de la pauvreté. Ceci est également vrai pour les actions mises en œuvre dans le cadre du programme (gestion des déchets, sécurisation de l'alimentation en eau, développement de l'agriculture biologique par exemple).

De plus, le degré d'appropriation du programme par les populations et les institutions, et l'incitation des acteurs à devenir auto-suffisants semblent particulièrement élevés. Or l'affranchissement des programmes d'aide au développement est un des buts ultimes de l'UE avec ces programmes. INTEGRE a certainement aidé à progresser dans ce sens.

Le recours pour le 11ème FED au co-financement afin de s'affranchir de la règle D+3 pourrait à priori sembler pousser dans ce même sens. Cependant, c'est une arme à double tranchant qui pourrait avoir des conséquences négatives. Cette règle du D+3 existe pour de bonnes raisons. S'en affranchir est donc potentiellement dangereux et pourrait facilement conduire à des programmes dont la mise en œuvre reste inachevée.

3.7 Valeur ajoutée communautaire

Les questions d'évaluation concernant la valeur ajoutée communautaire comprenaient une question principale et deux sous-questions.

De quelles façons le programme et les activités prévues s'intègrent-ils avec d'autres programmes et projets en cours dans la région Pacifique?

1) Les leçons apprises au travers d'autres programmes mis en œuvre dans la région ont-elles été prises en compte?
2) Des liens ont-ils été établis et des synergies créées avec d'autres programmes en cours dans la région?

Deux programmes sont contemporains du programme INTEGRE. Il s'agit des programmes RESCCUE et BEST. Il est clair qu'une collaboration et une mise en commun des ressources disponibles poussée a été établie avec le programme RESCCUE (financé par l'Agence Française de Développement), au point qu'une véritable synergie entre les deux programmes a été atteinte. Ceci est rare et mérite d'être souligné. Un exemple emblématique a été rencontré dans les sites pilotes des Provinces nord et sud de Nouvelle-Calédonie où les deux programmes se sont partagés les tâches à accomplir et mis en commun leurs ressources non seulement humaines, mais aussi financières.

Il est dommage par contre que les mêmes relations n'aient pu être établies avec le programme BEST, à de rares exceptions près. Cependant, ce programme était déjà en cours au moment du démarrage d'INTEGRE (et se finira avant). Il était peut-être un peu tard pour tenter d'établir des synergies quand INTEGRE a été prêt pour une mise en œuvre effective. De plus, les projets BEST bénéficient de budgets bien plus importants, ce qui aurait rendu la mise en commun de ressources ou le partage des tâches d'une action, d'autant plus compliqué. L'idéal aurait été de prévoir ceci au moment de la phase de formulation du programme INTEGRE.

4. Visibilité

Il n'est pas rare que pour des programmes de l'ampleur d'INTEGRE, les acteurs censés être les bénéficiaires de ces programmes ne connaissent même pas le nom du programme, sans parler de l'origine des fonds engagés.

Ce n'est pas du tout le cas d'INTEGRE. L'ensemble des acteurs rencontrés lors de la mission de terrain non seulement connaissent le programme, mais sont également bien conscients de l'aide et des bénéfices apportés par les actions mises en œuvre, ainsi que du soutien reçu de l'équipe de gestion. Ceci est probablement le reflet de la totale adéquation entre ces actions et les besoins des populations. C'est aussi la conséquence de toutes les actions de communication et de sensibilisation mises en œuvre et les acteurs sont unanimes à exprimer leur reconnaissance envers le programme INTEGRE et son équipe de gestion.

C'est tout aussi vrai concernant l'origine des fonds engagés. Pour la première fois, l'évaluateur a rencontré des acteurs de terrain, mais aussi institutionnels, qui expriment explicitement leur reconnaissance envers l'engagement de l'UE à financer des actions dont ils avaient un réel besoin (notamment à Wallis et à Pitcairn).

Enfin, les visites de terrain ont permis de constater que les sites de mises en œuvre des actions montraient clairement la contribution du programme INTEGRE et de l'UE que ce soit sur les équipements financés par le programme ou sur des panneaux dédiés situés à l'entrée des sites. Ceci les rend automatiquement bien visible pour les populations utilisant ou visitant ces sites. Deux exemples emblématiques sont le centre de traitement des déchets de Wallis et la ferme pilote bio du site d'Opunohu, des sites régulièrement visités et utilisés par les populations.

Il semble clair que la visibilité est à mettre au compte des réussites du programme INTEGRE.

5. Appréciation générale

L'impression globale émanant du programme INTEGRE est certainement très positive. Il est rare qu'un programme de cette ampleur et aussi complexe montre autant de signes de réussite avant la fin de sa mise en œuvre. Ceci est le résultat d'une combinaison de facteurs qui comprennent principalement l'approche adoptée pour la conception du programme, l'équipe de gestion de la mise en œuvre (coordinatrices et coordinatrices adjointes sur le terrain), l'appropriation du programme par les acteurs concernés ainsi que le recours presque systématique au co-financement des actions mises en œuvre.

Tout d'abord, le fait que lors de la conception du programme, les actions n'aient pas été prédéfinies, non plus que les plans d'action ni les budgets associés, a permis une mise en œuvre souple permettant de s'adapter aux inévitables changements de situation sur le terrain, voire à des changements de priorité au niveau territorial. Ce fut le cas en Polynésie française suite aux dernières élections et l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante conduisant au rejet par cette nouvelle équipe de quelques actions. Cela a eu aussi comme conséquence de permettre de conduire au début de la mise en œuvre du programme des consultations approfondies avec les acteurs de terrain, d'une part, et avec les acteurs institutionnels d'autre part. Ceci explique l'excellente adéquation des actions mises en œuvre avec les besoins des populations et les souhaits des territoires.

Cela a également permis une utilisation optimisée des ressources disponibles dans le programme en autorisant des ajustements budgétaires, des ré-allocations de fonds, des redéfinitions d'actions en cours de mise en œuvre ou le remplacement d'actions problématiques.

Ces deux points juste cités ont sans surprise comme conséquence de produire déjà des impacts concrets aussi bien au niveau des populations (évolution des comportements) qu'au niveau institutionnel (volonté affichée de poursuivre les bonnes pratiques). Ceci est également valable dans l'optique d'un renforcement des perspectives de durabilité et de capitalisation des bénéfices acquis à travers le programme ainsi que de la viabilité des actions mises en œuvre. Ces points sont certainement à retenir parmi les leçons apprises afin d'essayer de les reproduire dans des programmes futurs similaires afin de produire les mêmes effets.

Il paraît clair que l'équipe de coordination a joué un rôle essentiel dans ce succès du programme INTEGRE. Leur travail, leur dévouement et leurs compétences ont réussi à transformer un programme qui courrait potentiellement à la catastrophe (notamment suite à l'application de la règle D+3 des programmes FED) en un programme qui répond étroitement aux besoins et souhaits des populations et des territoires, a su optimiser les ressources disponibles conduisant ainsi à des réalisations qui vont bien au-delà de ces ressources, et a toutes les chances de produire des effets qui s'inscriront dans la durée bien au-delà de la fin du programme. Malheureusement, bien que ce soit un élément essentiel dans le succès d'un programme, il n'est pas possible de le reproduire à volonté car il s'agit ici d'une question de personnes.

L'appropriation du programme aussi bien par les populations que par les institutions paraît assez remarquable et peut certainement être inclus dans les succès du programme INTEGRE, même si cette appropriation s'est avérée plus difficile au niveau institutionnel en Polynésie française. Ce degré élevé d'appropriation repose, ici aussi, sur une combinaison de facteurs. Les consultations et concertations étendues ayant pris place au début de la mise en œuvre du programme pour l'identification et le choix des actions à mettre en œuvre ont permis à ces acteurs de se sentir tout de suite concernés et impliqués et leur ont permis de comprendre que, puisque les actions mises en œuvre étaient les leurs, ce programme était le leur.

Le recours presque systématique au co-financement des actions a probablement renforcé ce sentiment. Il a aussi permis une très bonne optimisation des ressources disponibles dans le seul cadre d'INTEGRE. Ceci a en effet abouti à des réalisations d'une ampleur bien supérieure à ce qui aurait pu être atteint avec les seules ressources du programme, démultipliant ainsi les fonds engagés. Ces deux points sont également à retenir parmi les leçons qui valent la peine d'être reproduites dans des programmes futurs.

Bien sûr, il y a aussi des aspects du programme INTEGRE qu'il serait bon d'essayer d'éviter pour des programmes futurs de même type. Cependant, ces aspects n'en sont pas moins des enseignements précieux qui font, eux aussi, partie des leçons à retenir. Ils comprennent la conception du programme, l'effort pédagogique et de communication ou encore la réglementation applicable, parmi les principaux et plus importants. Chacun de ces aspects est résumé ci-dessous tour à tour (voir également Section 3 les discussions des critères d'évaluation). Ces aspects concernent non seulement des programmes futurs, mais aussi la fin du programme INTEGRE et ont été pris en compte dans le cadre des conclusions et recommandations en Section 6 ci-dessous.

Lors de la conception du programme, il semble que le temps additionnel qui serait nécessaire au début de la mise en œuvre pour les consultations et concertations approfondies avec les acteurs concernés n'ait pas suffisamment été pris en compte. INTEGRE aurait clairement bénéficié dans cette optique d'un temps de mise en œuvre plus long. Ceci d'autant plus que les circonstances particulières aux territoires concernés signifient que le temps devant être consacré aux concertations pour l'identification et le choix des actions s'en trouve d'autant plus allongé. La prise en compte du droit coutumier et des grandes chefferies, par exemple, ajoute un échelon d'acteurs à consulter et à convaincre. Les structures politiques sont également très diverses entre les territoires. Ces consultations ont, par exemple, dû être conduites avec chacune des Provinces de Nouvelle-Calédonie de façon indépendante. Ceci ajoute mécaniquement au temps nécessaire à ces consultations.

La prise en compte de ces facteurs lors de la conception du programme aurait peut-être conduit les décideurs à prévoir une période de mise en œuvre plus longue qui aurait non seulement permis une mise en œuvre plus aisée, mais également assuré au programme d'avoir une période de clôture qui présentement n'existe pas. Ceci pourrait avoir des conséquences sérieuses aussi bien pour l'équipe de gestion que pour les acteurs portant les actions mises en œuvre.

L'effort de consultation et de communication, bien que bon dans l'ensemble, semble avoir cependant négligé un facteur qui aurait pu avoir des conséquences plus importantes qu'il n'en a eu. Suite à un changement politique en Polynésie française, l'équipe de décideurs consultés lors de l'identification et du choix des actions a été remplacée par une nouvelle équipe qui n'avait donc pas été incluse dans ces choix. Ceci semble avoir généré des frictions qui ont même conduit au rejet de certaines actions. Un effort de communication plus important aurait peut-être permis d'éviter cette situation. Les changements politiques pouvant survenir à n'importe quel moment de la mise en œuvre d'un programme à long terme comme INTEGRE, ceci est peut-être à inclure dans les leçons à retenir dans l'optique d'aider à la préparation de programmes futurs, ce qui est un des buts des évaluations de programmes commandités par l'UE.

L'aspect règlementaire évoqué ci-dessus trouve son origine dans l'approbation par l'UE des règlements de la CPS pour la gestion de programme, après l'audit de rigueur effectué en fonction des sept piliers. C'est donc cette règlementation de la CPS qui s'est appliquée au début de la mise en œuvre du programme INTEGRE et non la règlementation FED proprement dite (voir discussion en Section 3.5 "Viabilité", dernier paragraphe). Cependant, suite à des audits réalisés sur d'autres programmes et effectués après le démarrage du programme INTEGRE, l'auditeur a signalé certains points de cette règlementation qui n'étaient pas conformes aux règlements FED. Suite à ces remarques, la CPS a modifié ses règlements, mais a aussi décidé que ces modifications seraient rétroactives, ce qui ne se fait pas même pour les règlements FED. Ceci pourrait avoir des conséquences sérieuses pour la fin du programme INTEGRE.

6. Conclusions et recommandations

6.1 Conclusions

Conclusions pour des programmes futurs

Conclusion 1

Cette conclusion affecte l'ensemble des critères de pertinence, d'efficience, d'impact et de viabilité, et concerne la phase de conception du programme. Deux aspects du programme semblent ne pas avoir été pris en compte, ou pas suffisamment. Le fait que le programme ait été conçu de façon très ouverte (les actions à mettre en œuvre, les plans d'action et les budgets associés n'étaient pas définis), couplé aux circonstances particulières des territoires concernés (diversité de structures politiques, droit coutumier, grandes chefferies) a eu pour conséquence que le temps nécessaire à la finalisation du programme afin d'en permettre la mise en œuvre effective au niveau des actions a été beaucoup plus long que ce qui est normalement attendu dans un programme de ce type.

Conclusion 2

Pendant de la Conclusion 1, cette conclusion concerne l'ensemble des cinq critères (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité). Malgré les aspects négatifs qu'elle a pu avoir (ainsi que discuté ci-dessus, Conclusion 1), l'approche adoptée pour la conception du programme a surtout eu des aspects positifs en permettant une implication étroite de tous les acteurs concernés dès le début du programme et une mise en œuvre très souple permettant de s'adapter à des circonstance changeantes ou des situations inattendues. Ceci semble avoir été un facteur déterminant dans le succès du programme et son appropriation élevée par les acteurs concernés.

Conclusion 3

La composante régionale, au niveau institutionnel, présente des résultats mitigés qui auraient pu être bien meilleurs à deux conditions. Cet aspect du programme aurait certainement bénéficié de discussions plus approfondies avec les acteurs institutionnels concernés lors de la phase de conception du programme. Tous les acteurs institutionnels rencontrés sont très satisfaits de la façon dont cette phase préparatoire s'est déroulée, mais au vu des résultats de la composante régionale, des discussions plus poussées au niveau institutionnels lors de la phase préparatoire auraient peut-être permis de motiver plus fortement ces acteurs et de se rapprocher d'un consensus. D'autre part, si la CPS avait été plus pro-active vis à vis des institutions concernées en organisant des tables rondes ministérielles comme elle en a la possibilité, cela aurait peut-être pu en partie compenser cela, les réunions régulières du COPIL du programme INTEGRE semblant ne pas suffire étant donné que nombre d'élus n'y participent jamais.

Conclusion 4

La règle de la D+3 qui s'applique à tous les programmes FED s'est avérée très pénalisante pour le programme INTEGRE, au point que cette règle aurait pu avoir des conséquences très sérieuses qui auraient pu menacer sa conclusion. Un énorme travail de rattrapage a été effectué qui a permis d'éviter ce scénario, mais probablement au détriment d'autres tâches importantes du point de vue des critères d'efficacité et d'efficience, telles que le suivi des actions en cours de mise en œuvre.

Conclusion 5

Des actions qui se sont avérées être des sources de conflit, d'usage ou d'intérêt, ont dû être abandonnées, ce

qui a affecté les critères d'efficacité et d'efficience. Le programme INTEGRE étant en grande partie basé sur la mise en œuvre de ces actions, cet aspect concerne les programmes futurs du même type.

Conclusion 6

Les entretiens et visites de terrains conduits durant la mission d'évaluation font apparaître un haut degré de synergie et de mise en commun de ressources entre le programme INTEGRE et le programme RESCCUE. Le degré atteint est suffisamment rare et s'avère tellement positif que cela mérite une place dans les commentaires, même si le degré atteint en Polynésie française s'avère moins poussé que dans les autres territoires. Cette synergie a permis d'atteindre des résultats qu'aucun des deux programmes n'aurait pu atteindre avec ses seules ressources. Outre son influence sur la valeur ajoutée communautaire, cet aspect a aussi une influence certaine sur les facteurs d'efficience, d'impact et de viabilité.

Conclusions pour la fin du programme INTEGRE

Conclusion 7

Suite au retard conséquent pris par le programme lors de sa première année de m ise en œuvre, bien qu'inévitable et en grande partie rattrapé, a comme conséquence que le programme n'a pas de phase de clôture. Un nombre substantiel d'actions se terminera en même temps que le programme (fin 2017 et jusqu'à janvier 2018). Ceci pourrait avoir des conséquences sérieuses du point de vue de l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité du programme et surtout des actions mises en œuvre.

Conclusion 8

Suite aux audits de rigueur conduits par l'UE en fonction des sept piliers, la CPS a été autorisée à appliquer son propre règlement pour la mise en œuvre de programmes financés par l'UE, plutôt que la règlementation FED proprement dite. Le programme INTEGRE suit donc ce règlement de la CPS depuis le début de sa mise en œuvre. Cependant, a la suite d'audits ultérieurs effectués sur d'autres programmes, certains points de ce règlement ont été jugés incompatibles avec la règlementation FED. La CPS a donc fait évoluer son règlement, en cours de mise en œuvre du programme INTEGRE et entend l'appliquer de façon rétroactive afin d'éviter que des dépenses soient jugées inéligibles (ce qui ne se fait pas pour les évolutions successives de la règlementation FED, par exemple). Ceci pourrait affecter l'efficience du programme, ce qui à son tour affecterait l'impact et la viabilité de celui-ci et des actions de terrain, en limitant le temps que l'équipe de gestion pourra consacrer au soutien et au suivi des actions.

Conclusion 9

Certaines actions pourraient ne pas se terminer avant la fin du programme, principalement parce qu'elles ont soit démarré tard dans le programme, soit parce qu'elles ont pris plus de temps qu'anticipé. Ceci serait dommageable non seulement du point de vue de l'efficience du programme qui pourrait ainsi perdre une partie des ressources allouées à ces actions, mais également du point de vue de l'impact et de la viabilité des actions concernées.

Conclusion 10

Le programme INTEGRE démontre, si besoin en était, l'importance des actions de communication, de sensibilisation et de visibilité mises en œuvre durant le programme, ainsi que présenté en Section 4 Visibilité. Ces actions ont à l'évidence une influence certaine sur tous les critères de pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité. Dès que ces actions sont quelque peu relâchées, les conséquences sont immédiatement visibles (par exemple abandon d'actions avant ou en cours de mise en œuvre). Ces actions ont également une influence directe sur l'optimisation des impacts et de la viabilité d'un programme.

6.2 Recommandations

Recommandations pour des programmes futurs

Recommandation 1

Il paraît nécessaire au vu de la Conclusion 1 que la période de mise en œuvre allouée à un programme suivant la même approche de conception soit allongée pour tenir compte du temps supplémentaire, imposé par cette approche, nécessaire au début de la mise en œuvre du programme. Si typiquement un programme du genre d'INTEGRE bénéficie d'une durée de mise en œuvre de quatre ans, dans les cas où cette approche de conception serait de nouveau suivie cette durée devrait être de cinq ans.

Recommandation 2

L'approche adoptée pour la conception du programme INTEGRE s'étant avérée très bénéfique, et ce du point de vue de l'ensemble des cinq critères d'évaluation, elle mérite certainement d'être reproduite pour des programmes futurs de même type, pour autant que la recommandation 1 soit également prise en compte.

Recommandation 3

Les discussions préparatoires au 11ème FED étant en cours, il est important que l'aspect régional soit abordé plus en profondeur au niveau institutionnel. Il est aussi urgent de réfléchir à la gouvernance du 11ème FED. En l'absence d'une organisation régionale à mandat politique qui mette aussi en œuvre des projets, la CPS paraît évidement bien placée, mais il faudra clairement établir lors des discussions préliminaires sa compétence à organiser des réunions au niveau ministériel. La CPS a ce mandat, cependant il semble important au niveau des discussions préliminaires d'établir que ceci ne se limite pas à la convocation de COPIL qui paraissent ineffectifs à réunir l'ensemble des acteurs autour d'une même table. La recommandation faite ici serait de convoquer non pas des COPIL qui sont par nature liés directement à un programme donné (les élus concernés sont probablement impliqués dans de nombreux autres programmes), mais des réunions à caractère plus politique concernant un thème et non un programme particulier (par exemple discuter de l'harmonisation des politiques de gestion durable des ressources naturelles entre les PTOM). Les résultats de ces réunions peuvent alors être utilisés dans des programmes spécifiques.

Recommandation 4

Les acteurs impliqués dans la préparation du 11ème FED semblent s'orienter vers le co-financement du programme par les territoires, ce qui leur permettrait de s'affranchir de la règle D+3. Cependant, cette option présente des côtés négatifs qui pourraient menacer la bonne conclusion du programme. Par contre, il paraît impératif que les acteurs concernés soient clairement informés des mécanismes régissant cette règle et, notamment, du fait que la période d'engagement des fonds ne commence à courir qu'à la signature de la convention de financement par le dernier bénéficiaire. Retarder cette signature jusqu'à ce que le programme soit plus ou moins prêt à démarrer (dans le respect des autres éléments de règlement) est un moyen simple de s'assurer que la règle D+3 ne soit pas pénalisante.

Recommandation 5

Pour des programmes basés principalement sur des actions à mettre en œuvre sur le terrain, et donc affectant des acteurs divers aux intérêts parfois divergents, il est impératif que l'ensemble des acteurs soit consultés en amont et que, pour des actions potentiellement sources de conflit, l'effort de communication et de consultation soit intensifié. A défaut, tous les efforts doivent être faits pour éviter de sélectionner ce type d'action. La consultation de l'ensemble des acteurs, sans exclusive, doit permettre d'identifier des actions potentiellement

source de conflit entre les acteurs et donc d'éviter de sélectionner ces actions.

Recommandation 6

Plus d'emphase devrait être mis, notamment dans les termes de référence pour les assistances techniques, sur la nécessité d'établir des synergies entre programmes et sur les bénéfices qu'apportent de telles synergies. INTEGRE est la démonstration éclatante que cette approche fonctionne et produit des résultats très substantiels et bénéfiques.

Recommandations pour la fin du programme INTEGRE

Recommandation 7

Typiquement, un programme multi-annuel et de la complexité d'INTEGRE bénéficie d'une période de clôture de six mois. Il semble impératif d'ajouter une phase de clôture, inexistante en l'état, d'un minimum de trois mois pour l'équipe de coordination (hors congés restant à prendre pour l'équipe de coordination). Sans augmentation budgétaire c'est un petit effort qui peut rapporter très gros, même si des avenants aux conventions de financement et/ou de contribution doivent être signés.

Recommandation 8

Il paraît urgent que la CPS établisse un dialogue franc avec l'UE afin d'établir clairement que le règlement suivi au démarrage de la mise en œuvre avait bien été approuvé par l'UE dans le cadre de l'audit des sept piliers et trouver une solution pour que la CPS ne soit pas obligée d'appliquer son nouveau règlement de façon rétroactive.

Recommandation 9

Il serait bon que la CPS, dans la mesure du possible, renforce le suivi de ces actions «à risque», voire même fournir un soutien supplémentaire et un accompagnement renforcé. Ce n'est pas une garantie de succès (certains retards sont dûs à des aléas hors du contrôle du programme), mais cela augmenterait les chances de succès.

Recommandation 10

Il paraît important à ce stade de la mise en œuvre d'effectuer un effort particulier sur des actions de sensibilisation et, surtout, de communication. Ceci aiderait à optimiser les impacts du programme, ce qui améliorerait ses perspectives de viabilité. INTEGRE a réussi à produire des résultats qui sont à ce stade remarquables, il serait dommage de ne pas faire en sorte de capitaliser sur ces résultats autant que faire se peut.

7. Annexes du rapport

Annexe I: Termes de Référence

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES

Evaluation à mi-parcours du projet régional INTEGRE

10ème FED Régional PTOM Pacifique

FWC BENEFICIARIES 2013 - Lot 6: Environment

EuropeAid/2017/383765/1

Evaluation à mi-parcours du projet régional INTEGRE "INitiative des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement dans les PTOM du Pacifique"	
Région	**PACIFIQUE**
Pays bénéficiaires	**Nouvelle-Calédonie / Polynésie française / Wallis-et-Futuna / Pitcairn**
Secteur (tel que défini dans le DSP/PIN)	**41010 - Environmental policy and administrative management**
Décision CRIS n°	**FED/2013/022-298**

1. PRESENTATION GENERALE

a. Contexte

Les pays ACP et les PTOM du Pacifique recèlent une biodiversité terrestre et marine unique mais particulièrement menacée. En effet, les îles du Pacifique, malgré des différences notoires de niveau de développement et d'organisation administrative et politique, accueillent de nombreuses espèces rares et/ou en danger mais figurent aussi parmi les pays les plus vulnérables face au réchauffement climatique et à la montée des eaux, compte tenu notamment de leur caractéristiques géographiques, sociales et économiques.

La gestion non durable des ressources naturelles, liée notamment au développement de l'urbanisation et des activités humaines non durables, conduit à la dégradation des littoraux et des conditions de vie des populations locales. Il s'agit dès lors d'un enjeu essentiel pour tous les pays de la région alors même que la valorisation des ressources naturelles peut constituer de véritables leviers de développement pour eux.

La coopération inter-PTOM et régionale dans le domaine de l'environnement et du développement durable reste encore limitée. Or, une prise en compte régionale des problématiques partagées par les pays et territoires du Pacifique permettrait une réponse plus efficace, plus globale et plus rapide aux défis partagés.

Dès lors, le projet de coopération régionale, intitulé "INitiative des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)" et financé par l'Union européenne dans le cadre du 10ème Fonds européen de développement (FED), vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

b. Convention de financement

La convention de financement relative à ce projet (FED/2013/022-298) a été signée le 25 mars 2013 par l'ordonnateur régional (Président de la Polynésie française).

Objectif global:

- Contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations.

Objectifs spécifiques:

- Renforcement de la coopération régionale en matière de gestion intégrée des zones côtières,
- Planification et mise en œuvre d'une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable des territoires.

Résultats attendus:

- Des espaces de rencontres et de collaborations entre PTOM et entre PTOM et pays de la région Pacifique sont mis en place ou initiés,
- La contribution/participation des PTOM aux réseaux régionaux d'échange et de concertation sont améliorées,
- La gouvernance liée à la gestion de l'environnement est améliorée,
- Des actions de gestion intégrée des zones côtières sont mises en œuvre au niveau local.

Principales activités:

- Composante 1: planification de la gestion intégrée des sites pilotes et création d'un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL)
- Composante 2: activités de mise en œuvre de la gestion intégrée des milieux terrestres et marins dans les sites pilotes.

Estimatif du coût total du projet: 12 000 000 €

- Convention de contribution: 11 442 580 €
- Suivi, évaluation et audit: 120 000 €
- Imprévus: 437 420 €

Durée d'exécution: 84 mois (jusqu'au 24 mars 2020), dont 60 mois de mise en œuvre (jusqu'au 24 mars 2018). Initialement, la période d'exécution de la convention de financement était de 72 mois et la durée de la phase de mise en œuvre était de 60 mois. Ces deux périodes ont été prolongés de 12 mois par avenant en avril 2016.

c. Mise en œuvre de la convention de financement

La mise en œuvre du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique - CPS (Convention de contribution FED/2013/326-926, signée le 29 août 2013), qui a recruté une équipe de coordination de 5 personnes:

- une coordinatrice régionale, également en charge de Pitcairn, basée au siège de la CPS[2],
- une assistante administrative, basée au siège de la CPS,
- une coordinatrice territoriale pour la Nouvelle-Calédonie, basée au siège de la CPS,
- une coordinatrice territoriale pour la Polynésie française, basée à la DIREN
- une coordinatrice territoriale pour Wallis-et-Futuna, basée au service de l'environnement

La durée de la période de mise en œuvre de la convention de contribution a été prolongée de 10 mois par avenant en mai 2016 (jusqu'au 28 janvier 2018 – 53 mois au lieu de 43 mois), pour faire face au retard rencontré dans l'identification et la mise en œuvre des activités au cours de la première année du projet et garantir son impact. Concomitamment, la période d'exécution de la convention de contribution a été étendue à 77 mois (jusqu'au 28 janvier 2020).

Une revue ROM du projet a eu lieu au premier semestre 2016: mission de terrain en mars 2016; remise du projet de rapport en avril 2016; remise du rapport final et finalisation du plan de suivi en août 2016. Les principales recommandations de l'expert ROM ont concerné le suivi et le pilotage du projet, la capitalisation et la stratégie de sortie du projet ainsi que la visibilité et la communication.

Parmi les principales actions de suivi à lancer par la CPS d'ici la fin de l'année 2016, on compte notamment:

- Modifier le format des rapports d'avancement pour assurer un reporting sur la base des objectifs et des résultats attendus
- Réviser le cadre logique (objectifs / résultats) et définir des indicateurs de performance pour évaluer la réalisation des objectifs / des résultats attendus
- Adopter et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des indicateurs de performance pour faciliter le pilotage global du projet
- Réviser le plan de communication et de visibilité du projet
- Adopter et mettre en œuvre un plan de capitalisation

Au cours du 2ème trimestre 2016, l'équipe de coordination de la CPS a par ailleurs veillé à la finalisation de l'ensemble des contrats nécessaires à la conduite du projet, pour faire face au risque de perte de fonds lié à la date limite de contractualisation applicable dans le cadre de la convention de contribution relative au projet INTEGRE et fixée au 29 août 2016.

[2] La coordinatrice régionale recrutée en début de projet a démissionné, pour raisons personnelles, au cours de l'été 2016 (fin de contrat: 15/08/2016 – départ: 29/07/2016) et a été remplacée le 26/09/2016

Gouvernance du projet:

Un comité de pilotage régional du projet (COPIL) supervise et oriente et valide la politique de l'ensemble du projet. A ce jour, le COPIL s'est déjà réuni 5 fois (septembre 2013; avril 2014; juillet 2014; mai 2015; juillet 2016), a été consulté 2 fois par voie électronique (octobre 2014; décembre 2014) et s'est réuni une fois de manière virtuelle (avril 2016). *Deux COPIL, sous forme d'atelier de clôture, devraient encore être organisés avant la fin du projet: en juillet 2017, en Polynésie française puis en janvier 2018, en Nouvelle-Calédonie.*

Dans chaque territoire, des Comités de Coordination Technique Territoriaux (CCTT) sont chargés de l'orientation, de la coordination et du suivi des actions mises en œuvre. Un CCTT ad hoc a été mis en place en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, sachant que, chaque site fait l'objet d'un pilotage local. Des structures existantes à Wallis-et-Futuna et Pitcairn remplissent les fonctions du CCTT pour ces territoires: Conseil territorial de l'environnement et du développement durable à Wallis-et-Futuna et Conseil des îles de Pitcairn. A ce jour, ces différents comités se sont déjà réunis au moins 4 fois.

Pour chaque site pilote, des comités locaux sont chargés de contribuer à l'élaboration du plan d'actions du site et de piloter et mettre en œuvre les actions de gestion et de préservation des ressources.

Sites pilotes:

Le projet repose sur des sites pilotes dans chaque territoire. Ces sites ont été proposés et choisis par les territoires. Il devait s'agir d'unités cohérentes de gestion représentatives des îles hautes et basses de la région et présentant des enjeux écologiques forts, étant utilisées par les populations locales et ayant une vocation à démonstration d'actions environnementales intégrées.

Neuf sites pilotes ont été validés par le COPIL, sur proposition de chaque PTOM:

- Pour la Nouvelle-Calédonie : le Grand Lagon Sud, la zone côtière Nord-Est et les atolls d'Ouvéa et de Beautemps-Beaupré, pour les îles Loyautés.
- Pour la Polynésie française : la presqu'île de Tahiti, la Baie d'Opunohu à Moorea ainsi que les îles de Raiatea et Tahaa et leur lagon.
- Pour Wallis-et-Futuna : Wallis et son lagon ainsi que Futuna.
- Pour Pitcairn : Les îles de Pitcairn dans leur ensemble.

d. Résultats

Si l'approche ascendante ("bottom-up"), multidisciplinaire et pluri-acteurs adoptée dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne l'identification des activités et l'élaboration des différents plans d'actions du projet, ne correspond pas forcément aux modes d'organisation et de fonctionnement traditionnels des PTOM, ils semblent finalement particulièrement apprécier le système de gouvernance ainsi que la démarche inclusive du projet. Ils ont d'ailleurs plébiscité le maintien de la structure modulaire et participative du projet INTEGRE dans le cadre du futur programme de coopération régionale, qui sera financé par le 11ème FED et qui devrait être axé sur le changement climatique et la biodiversité. De la même manière, le fait de confier la coordination du projet à une organisation régionale, mettant à disposition des ressources humaines additionnelles pour la mise en œuvre du projet, semble également bien considéré par les PTOM, la surcharge de travail administratif étant néanmoins soulignée tant au niveau de l'équipe de coordination de la CPS que des partenaires du projet, compte tenu des faibles capacités disponibles.

Dans le respect des objectifs généraux de la convention de financement et donc sans que celle-ci ait été modifiée, le cadre logique du projet a fait l'objet de profondes révisions. Une première fois en février 2014 lors

du premier atelier régional thématique, puis une seconde fois sur la base des recommandations de la dernière revue ROM de mars 2016. Les objectifs et les résultats attendus ont ainsi été remaniés dans le but de clarifier et d'opérationnaliser le cadre logique, tout en restant cohérents avec les dispositions initiales de la convention de contribution et de la convention de financement relatives au projet INTEGRE.

Le plan d'actions global du projet, y compris le plan de communication et de visibilité et le plan de coopération régionale, a été validé par le COPIL en juillet 2014. Mais, au niveau des territoires et des sites pilotes, même si quelques activités ont débutés au 2ème semestre 2014, le lancement des activités sur le terrain n'a véritablement débuté qu'en 2015, les différents plans d'actions n'ayant été définitivement validés que suite aux consultations électroniques du COPIL, organisées en octobre et décembre 2014. Même si l'expert ROM a reconnu qu'une approche plus sélective permettant de limiter le nombre d'actions par site pilote aurait pu être considérée pour faciliter la mise en œuvre du projet, il a souligné la pertinence de l'approche retenue dans la mesure où elle a permis une forte appropriation du projet et un renforcement durable des capacités et des compétences au niveau local.

Au 30 Septembre 2016, malgré une accélération des dépenses en raison de l'arrivée à échéance de la règle de contractualisation D+3le taux de consommation global s'élevait à : 40.68% du montant global (4 654 962 EUR), dont:

- 2 524 079 € pour les activités – Composantes 1 et 2 (34.25% du budget total alloué aux activités – 7 370 000 €)[3],
- 2 130 883 € pour les frais généraux et la communication (52.32% du budget restant – 4 072 580 €).

Principales activités mises en œuvre depuis 2013

Composante 1:

- **Organisation d'ateliers thématiques**: Atelier méthodologique (février 2014, Nouméa – NC); Atelier tourisme durable (février 2015, Papeete – PF); Atelier agriculture biologique (novembre 2015, Houaïlou – NC); Atelier déchets (avril 2016, Nouméa – NC). *3 ateliers à suivre en 2017: pollutions – assainissement (mars 2017, WF); société civile – implication du public (septembre 2017, NC) et clôture (décembre 2017, NC)*

1) **Insertion dans des réseaux régionaux**
   1. Fermes pilotes bio: Recrutement de l'opérateur régional (octobre 2014); Lancement des activités au niveau des sites pilotes. *2ème atelier organisé en novembre 2016 à Opunohu – PF*
   2. Adaptation au changement climatique: Financement d'une thèse et d'une expertise pour la définition d'une stratégie d'adaptation au CC (NC et WF). *Formalisation des demandes des territoires (PF / WF) en cours.*
   3. Déchets: Formalisation d'un partenariat entre la CPS et le PROE (lettre d'entente de mai 2015). *10 actions développées*
   4. Appui linguistique aux échanges
   5. Réseau polynésien: séminaire gestionnaires du PLG (avril 2017, Papeete – PF)
   6. Tourisme durable, 24-27 février 2015, Papeete
   7. « Eviter Réduire Compenser » (ERC) : atelier ERC – RESCCUE (décembre 2016, Fidji)

2) **Elaboration d'un cadre régional de la GIZC**: Etude bibliographique et recueil d'études de cas (USP – avril 2015); Projet de lignes directrices (USP – avril 2015). *Elaboration des lignes directrices, en partenariat avec CPS, PIFS, GIZ, PROE, SPTO, UE, USP à suivre.*

[3] Selon les informations présentées, lors du 5ème COPIL – juillet 2016, les sommes engagées par la CPS en faveur des activités semblent nettement plus élevées.

- **Soutien aux sites pilotes** : Lancement de l'appui méthodologique aux sites pilotes en PF, à WF (depuis septembre 2015) et à Pitcairn (depuis avril 2016); Atelier méthodologique GIZC (octobre 2015, Nouméa – NC). Séminaire méthodologie – formation (mi-nov. 2016, NC)

- **Capitalisation** (document de synthèse): N/A

- **Echanges bilatéraux** : 7 projets retenus / 6 effectués dans le cadre du 1er appel à projets, lancé en septembre 2014 et clôturé en mars 2015 (49 465 €); 9 projets présentés / 6 validés dans le cadre du 2ème appel à projets, lancé en septembre 2015 et clôturé en mars 2016 (113 371 €). *3ème appel à projets à suivre d'ici fin 2016/début 2017 (40 000 €)*

Composante 2:

- Validation des sites pilotes
- Validation des plans d'actions des territoires et des sites pilotes
- Signature des protocoles d'accord entre la CPS et les OT (septembre/octobre 2014)
- Signature des conventions ou agréments entre la CPS et les "opérateurs" responsables de la mise en œuvre du plan de gestion intégrée au niveau des sites pilotes
- Mise en œuvre des plans d'actions des sites pilotes après validation, y inclus recrutement des coordinateurs/animateurs de terrain et formation/renforcement des capacités

Communication et visibilité:

- Brochure de présentation du projet (novembre 2014) + réédition
- Site internet (depuis décembre 2014)
- Visuels: poster de présentation des actions INTEGRE à Wallis-et-Futuna (novembre 2014); bâche de présentation pour le réseau des fermes-pilotes bio…
- Produits dérivés: bloc-notes; tee-shirt; casquette; clé USB; autocollant; stylo
- Autres produits de communication à venir dans la phase de capitalisation

➢ 2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La présente évaluation du projet INTEGRE portera sur l'ensemble des opérations menées depuis 2013.

a. Objectif global

L'évaluation à mi-parcours, prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet, fournira à l'exécutif et aux services techniques des quatre PTOM ainsi qu'à la Commission européenne des informations suffisantes pour :

- apprécier globalement et de manière indépendante les résultats déjà atteints du programme, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés,
- tirer les enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques concernant son suivi et les opérations à venir.

b. Objectifs spécifiques

Les consultants vérifieront, analyseront et apprécieront avec soin les points énoncés dans l'**annexe III**. La liste de ces points ne se veut pas exhaustive. Les *questions/points* renvoient aux cinq critères adoptés par le CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact) et aux critères d'évaluation spécifiques de la CE (valeur ajoutée communautaire et cohérence).

Les consultants vérifieront, analyseront et apprécieront l'incidence des questions transversales sur le projet ainsi que la façon dont elles sont prises en compte. Il est attendu d'eux qu'ils s'appuient sur leur jugement professionnel et leur expérience pour passer en revue tous les facteurs pertinents et les porter à l'attention de:

- l'ordonnateur régional (Président du gouvernement de la Polynésie française),
- l'ordonnateur territorial de Nouvelle-Calédonie (Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie),
- l'ordonnateur territorial du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna (Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire de Wallis et Futuna),
- l'ordonnateur territorial de Pitcairn (Deputy governor of Pitcairn Islands),
- la Commission européenne (Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique).

c. Les résultats attendus

De manière plus globale l'évaluation à mi-parcours s'attachera à:

- détecter les premiers changements effectifs sur le terrain et à analyser ceux attribuables à l'intervention;
- vérifier et expliquer les premiers résultats atteints,
- identifier et apporter une appréciation sur les retards rencontrés,
- évaluer la viabilité des premiers bénéfices de l'intervention,
- mettre en évidence des recommandations pour améliorer la coopération future entre l'Union européenne et les trois PTOM français du Pacifique.

Un comité de pilotage sera créé par l'ordonnateur régional avant l'arrivée de la mission sur le terrain et comprendra a minima comme membre:

- l'ordonnateur régional ou son représentant,
- l'ordonnateur territorial de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant,

- l'ordonnateur territorial du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna ou son représentant,
- l'ordonnateur territorial de Pitcairn ou son représentant,
- le/la coordinateur/trice régional(e) du projet ou un représentant de la CPS,
- le responsable du bureau des affaires européennes, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Gouvernement de la Polynésie française, ou son représentant,
- le chef de service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant,
- le chef du service de coordination des politiques publiques et de développement, Territoire des Iles de Wallis et Futuna, ou son représentant,
- le responsable du Pitcairn Islands Office, ou son représentant,
- le directeur de la DIREN (service technique référent), Gouvernement de la Polynésie française, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie – CEN (service technique référent), ou son représentant,
- le chef du service de l'environnement (service technique référent), Territoire des Iles de Wallis et Futuna ou son représentant,
- la directrice du Pitcairn Islands Council (service technique référent), ou son représentant,
- le chef de Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique basé à Nouméa ou un représentant de la Commission européenne.

d. Langue du contrat spécifique

La langue de travail et des rapports est le français.

A minima, devront également être traduits en anglais:

- les questions d'évaluation du rapport de démarrage,
- le résumé (point 1) ainsi que les conclusions et les recommandations (point 6) du projet de rapport final et du rapport final – voir **annexe III**,
- le résumé CAD, annexe du rapport final – voir **annexe VI**.

3. PROFIL DES EXPERTS OU EXPERTISE REQUISE

L'équipe d'évaluation sera composée d'au moins un expert senior (Cat. I) possédant a minima le profil et les qualifications suivants:

1) Formation d'études supérieures sanctionnées par un diplôme d'au moins niveau Master en gestion intégrée de l'environnement / génie de l'environnement / gestion des ressources naturelles / adaptation au changement climatique ou équivalent,
2) Au minimum 12 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre des programmes environnementaux,
3) Au moins 2 expériences professionnelles en tant que chef de mission sur des contrats d'évaluation de projets liés à la mise en œuvre des programmes environnementaux au cours des 5 dernières années,
4) Au moins 2 expériences professionnelles dans un PTOM français et/ou un pays insulaire du Pacifique.

- L'expert proposé doit posséder une connaissance et une expérience pratique des questions liées à l'égalité des genres et de l'analyse de la prise en compte de ces questions,
- L'expert proposé doit posséder une expérience pratique des techniques d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement.

- Une connaissance et une expérience pratique avérée dans la définition et la mise en œuvre de plan de gestion intégrée de l'environnement dans le domaine insulaire et/ou dans le Pacifique et/ou dans les PTOM,
- Une connaissance et une expérience pratique avérée des méthodes et des techniques d'évaluation de projets et plus spécifiquement de projets de coopération régionale,
- Une parfaite maîtrise des principes et des méthodes de travail de la gestion du cycle de projet ainsi que des méthodes de l'aide communautaire,
- Une connaissance des PTOM du Pacifique et de leurs enjeux, notamment environnementaux ainsi que des défis et des opportunités actuels dans le domaine de la gestion intégrée,
- Une connaissance des politiques et stratégies environnementales des organisations régionales du Pacifique ainsi que de leurs programmes de coopération pertinents pour la mise en œuvre du programme,
- Une bonne compréhension des besoins et des contraintes insulaires, notamment en matière environnementale et de préférence dans le Pacifique,
- Une parfaite maîtrise opérationnelle du français (lu/écrit/parlé),
- Une maîtrise opérationnelle de l'anglais (lu/écrit/parlé),
- Une excellente capacité relationnelle et rédactionnelle.

Si une équipe de plusieurs experts était proposée, la composition de l'équipe d'experts devra être équilibrée, afin de permettre une couverture exhaustive des différents aspects de l'évaluation de projets (méthodes et techniques d'évaluation) exposés dans les présents termes de références, notamment des questions transversales.

4. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Les dates indiquées dans le tableau ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées avec l'accord de l'ensemble des parties concernées.

Activités	Lieu et Date	Expert j/h
I – PHASE DOCUMENTAIRE	Mars 2017	**6 jours**
Etude et analyse de documentation Préparation de la méthodologie d'intervention Elaboration et révision éventuelle du rapport de démarrage, y inclus un plan de travail	Europe 1er trim. 2017	5 jours
Réunion(s) de travail par visioconférence entre les évaluateurs et le groupe de référence (et a minima, avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique et l'Ordonnateur régional), sur la base du rapport de démarrage transmis par les évaluateurs (préparation mission + validation des questions de l'évaluation)	Europe 1er trim. 2017	1 jour
II – PHASE DE TERRAIN	Mars/Avril 2017	**23 jours**
Briefing avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique / l'Ordonnateur régional (en visioconférence) / l'équipe de coordination de la CPS	Nouméa 1er trim. 2017	1 jour
En Nouvelle-Calédonie: rencontres avec les parties prenantes, visites de terrain (Grand Lagon Sud, zone côtière Nord-Est, atolls d'Ouvéa et de Beautemps-Beaupré)...	Nouvelle-Calédonie 1er trim. 2017	7 jours
A Wallis-et-Futuna: rencontres avec les parties prenantes, visites de terrain (île de Wallis et île de Futuna)...	Wallis-et-Futuna 1er trim. 2017	7 jours
En Polynésie française: rencontres avec les parties prenantes, visites de terrain (presqu'île de Tahiti, Baie d'Opunohu à Moorea, îles de Raiatea et Tahaa)...	Polynésie française 1er trim. 2017	7 jours
Débriefing avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique / l'Ordonnateur régional (en visioconférence) / l'équipe de coordination de la CPS	Nouméa 1er trim. 2017	1 jour
III – PHASE DE SYNTHESE	Mai/Juin 2017	**5 jours**
Elaboration du projet de rapport final puis du rapport final après commentaires	Europe 2ème trim. 2017	5 jours
TOTAL		**34 jours**
Voyages *Europe/NC/Europe* *NC/WF/PF/NC, y inclus déplacements intérieurs*		 *3 jours* *6 jours*
Grand TOTAL		**43 jours**

Le nombre de jour indiqué ci-dessus est calculé en jour ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés).

Le nombre minimum d'experts de catégorie I est de 1.

Le nombre de jours hommes total à prester par l'expert de catégorie I est minimum de 34 jours ouvrés, hors voyages, sachant que la durée de la mission de terrain ne pourra être inférieure à 20 jours ouvrés.

Sur cette base, il est prévu un maximum de 31 jours de per diem lors de la mission de terrain, en fonction du planning réel de mission.

Aucun per diem n'est versé pendant les jours de voyage ni lors des phases de travail au siège des experts. Aucun honoraire n'est versé pendant les jours de voyage, ces derniers n'étant pas considérés comme des jours de travail**.**

La date prévisionnelle de début de mission est fixée au 1er trim. 2017 (Mars 2017), sous réserve des disponibilités de l'expert et de l'accord de l'ensemble des parties.

La mission de terrain ne pourra être lancée/débutée avant la validation du rapport de démarrage, y inclus les questions d'évaluation, par le gestionnaire de l'évaluation. Elle ne pourra débuter avant la mi-février 2017 en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Compte tenu des conditions logistiques pour se rendre à Pitcairn, il n'est pas prévu de visites "in situ" mais il conviendra que les experts évaluent les réalisations effectuées et leurs impacts sur la base d'études documentaires, d'entretiens éventuels et toute autre source d'informations pertinente.

Une réunion de briefing devra être programmée avec l'ordonnateur territorial ou son représentant et le service technique référent au niveau de chacun des territoires avant le début des visites/rencontres de terrain.

5. METHODOLOGIE

Des orientations méthodologiques sont disponibles sur le site Internet d'EuropeAid consacré à la méthodologie:
https://myintracomm.ec.europa.eu/dg/devco/quality-impact/evaluation/Pages/index.aspx
ou
http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/guidelines/gba_en.htm

a. Gestion et conduite de l'évaluation

L'évaluation est gérée par le Bureau de la Commission européenne (CE) pour les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique, basé à Nouméa, assisté d'un groupe de référence.

Le groupe de référence est constitué de représentants/membres:

- du Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique,
- de la Délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, basée à Fidji,
- du bureau des affaires européennes (BAE), Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Gouvernement de la Polynésie française,
- du service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE), Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- du service de coordination des politiques publiques et de développement (SCOPPD), Territoire des Iles de Wallis et Futuna,
- du Pitcairn Islands Office,
- de la CPS.

Le BAE sera un interlocuteur privilégié des évaluateurs, en tant que service technique de l'ordonnateur régional.

Un gestionnaire de programmes de coopération du Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique sera chargé de superviser l'évaluation pour le compte de la Commission européenne ("gestionnaire de l'évaluation").

Les membres du groupe de référence ont pour tâches principales de:

- recueillir et résumer les points de vue des services de la Commission et jouer un rôle d'interface entre les évaluateurs et les services de la Commission en complément des contacts bilatéraux;
- veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le programme et à ce qu'elle en fasse usage;
- valider les questions d'évaluations;
- examiner et commenter les notes et les rapports présentés par l'équipe d'évaluation. Les commentaires des différents membres du groupe seront réunis en un seul document par le gestionnaire de l'évaluation avant d'être transmis à l'équipe d'évaluation;
- participer à la diffusion des constatations, conclusions, enseignements tirés et recommandations résultant de l'évaluation.

b. Processus d'évaluation

Une fois l'équipe d'évaluation externe contractualisée, le processus d'évaluation se déroule en trois phases:

Phases de l'évaluation	*Étapes méthodologiques*
1. Phase documentaire 2. Phase de terrain 3. Phase de synthèse et séminaire	Structuration de l'évaluation Collecte de données et vérification des hypothèses Analyse Jugements

1- Phase documentaire – Démarrage

Au cours de la phase de démarrage, le document unique de programmation, la convention de financement avec le cadre logique, la convention de contribution, les outils juridiques de mise en œuvre du projet et les premiers rapports réalisés devront être examinés. Sur la base des informations recueillies, l'équipe d'évaluation devra:

- décrire brièvement le contexte du programme et présenter la logique d'intervention de la Commission européenne;
- présenter une méthode indicative de l'évaluation à mi-parcours du projet régional INTEGRE;
- formuler des observations sur la dernière version du cadre logique, notamment proposer des améliorations pour les futurs projets dans ce secteur (indicateurs de suivi, sources de vérification, etc..), identifier des indicateurs provisoires ainsi que les moyens de vérification s'y rapportant et décrire une stratégie d'analyse;
- déterminer et présenter chaque question d'évaluation en identifiant les critères de jugement et les indicateurs qualitatifs et quantitatifs appropriés et en affinant, si nécessaire, les questions en sous-question, indiquer les informations déjà recueillies et leurs limites, donner les premiers éléments de réponse, préciser les points qui restent à aborder et les hypothèses encore à tester et décrire une méthode complète pour répondre à la question (collecte et analyse) – voir **annexe III** – s'il y a lieu, proposer une autre série de questions d'évaluation ou une série de questions d'évaluation complémentaires;
- proposer un plan de travail en établissant et présentant la liste des outils à utiliser au cours de la phase terrain, en dressant la liste de toutes les mesures préparatoires déjà prises en vue de la phase terrain et en incluant la liste des activités devant faire l'objet d'une analyse approfondie sur le terrain;
- confirmer le calendrier définitif.

Cette phase documentaire se soldera par l'élaboration d'un rapport de démarrage, y inclus un plan de travail, qui devra être soumis pour approbation au groupe de référence (voir point 6).

Le projet de rapport de démarrage, y inclus le projet de plan de travail et les questions d'évaluation, devra être communiqué, avant la tenue d'une visioconférence, au gestionnaire de l'évaluation, qui le communiquera au groupe de référence, afin qu'il soit présenté par les évaluateurs et discuté lors de la visioconférence.
Au moins une rencontre par visioconférence (ou tout autre moyen de communication pertinent) sera effectuée avant l'arrivée de la mission sur le terrain entre l'équipe d'évaluateurs et le groupe de référence (et a minima, avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique et l'Ordonnateur régional), afin de:

- définir et saisir la portée des questions d'évaluation (voir **annexe III** contenant des propositions de questions),
- vérifier que les problématiques aient bien été cernées et comprises,
- vérifier la pertinence des sources d'informations et de la méthodologie proposées.

La validation finale des questions se fera par le groupe de référence avant la venue de l'équipe d'évaluateurs sur le terrain. La mission de terrain ne pourra être lancée/débuter avant la validation du rapport de démarrage, y inclus les questions d'évaluation, par le gestionnaire de l'évaluation.

2- Phase de terrain

La phase de terrain ne pourra débuter pas avant l'approbation du rapport de démarrage et donc des questions d'évaluation par le gestionnaire de l'évaluation.

Le travail sur le terrain devra être conduit selon la démarche préalablement exposée dans le rapport de démarrage et approuvée par le groupe de référence, en accord avec la Commission européenne. A noter que les évaluateurs pourront s'appuyer sur les coordinatrices adjointes de chaque territoire pour la préparation des

missions terrains. Si, au cours de la mission de terrain, des modifications significatives de la méthodologie et/ou du calendrier sont jugées nécessaires, l'équipe d'évaluateurs devra obtenir l'approbation du gestionnaire de l'évaluation avant leur mise en œuvre.

L'équipe d'évaluation devra:

- présenter son plan de travail détaillé qui comportera une liste indicative de personnes à interroger et précisera les enquêtes à mener, la date des visites à effectuer ainsi que l'itinéraire et le nom des membres de l'équipe compétents. Ce plan de travail devra être mis en œuvre avec suffisamment de souplesse pour pouvoir faire face aux éventuelles difficultés de dernière minute sur le terrain. Dès lors qu'un écart important par rapport au plan de travail ou au calendrier convenu est perçu comme susceptible de menacer la qualité de l'évaluation, il conviendra d'en discuter immédiatement avec le gestionnaire de l'évaluation.
- organiser des réunions de briefing avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique / l'Ordonnateur régional (en visioconférence), dès les premiers jours de la phase de terrain; organiser une réunion de briefing avec le service référent de chaque territoire, à son arrivée sur site.
- veiller à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières; collaborer étroitement avec les autorités et organismes territoriaux compétents tout au long de leur mission, s'appuyer sur les sources d'informations les plus fiables et les plus appropriées et harmoniser les données provenant de sources différentes, afin d'en faciliter l'interprétation;
- élaborer une synthèse de ses travaux à l'issue de la phase terrain, examiner la fiabilité et la portée des informations recueillies; présenter ses premières conclusions au cours d'une réunion de débriefing avec le service référent de chaque territoire, avant son départ puis au cours de réunions de débriefing avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique / l'Ordonnateur régional (en visioconférence).

3- Phase de synthèse

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du projet de rapport final.

Les évaluateurs devront veiller à ce que leurs appréciations soient objectives et équilibrées, leurs affirmations exactes et vérifiables et leurs recommandations réalistes.

Si le gestionnaire de l'évaluation considère que le projet de rapport est de qualité suffisante, il le transmet pour observation aux membres du groupe de référence.

A la date de réception du projet de rapport final, le groupe de référence aura un délai de 30 jours pour fournir des commentaires.

Sur la base des observations formulées par les membres du groupe de référence et recueillies par le gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation modifiera et révisera le projet de rapport en retraçant dans une annexe les observations formulées et les réponses apportées. Les observations demandant des améliorations de la qualité méthodologique doivent être prises en compte, sauf lorsqu'il est démontré que cela est impossible, ce que l'équipe d'évaluation doit pleinement justifier. Les observations sur le fond du rapport, peuvent être acceptées ou rejetées mais, en cas de rejet, celui-ci devra être motivé.

Une synthèse et un support de présentation des principales observations et des recommandations préparés par les évaluateurs complèteront le rapport final, qui devra être communiqué au plus tard dans les 15 jours suivants la réception des commentaires/observations des membres du groupe de référence transmis par le gestionnaire de l'évaluation

c. Réunion de restitution/dissémination

Le rapport final sera envoyé au Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique et à l'Ordonnateur régional.

L'Ordonnateur régional communiquera à l'ensemble des membres du comité de pilotage une copie électronique du rapport final.

Le service référent de chaque territoire organisera une réunion de présentation des résultats à l'attention des parties prenantes de son territoire concernées par le projet et interrogées dans le cadre de la mission d'évaluation, sur la base d'un support de présentation qui aura été préparé par l'équipe d'évaluateurs.

d. Qualité du rapport d'évaluation final

La qualité du rapport final sera appréciée par le gestionnaire de l'évaluation à l'aide d'une grille d'appréciation de la qualité (voir **annexe V**). Les explications sur la manière de remplir cette grille figurent à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/guidelines/gba_en.htm

6. RAPPORTS

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré selon le cas par des cartes, des graphiques et des tableaux.

Le prestataire présentera les rapports suivants en français:

- **Rapport de démarrage** - 40 pages maximum pour le corps du rapport (annexes exclues): à communiquer avant la tenue de la visioconférence au gestionnaire de l'évaluation, qui le diffusera au groupe de référence pour commentaires/observations. Dans ce rapport, les experts devront notamment:
  - faire part de leurs premières constatations résultant de l'étude documentaire,
  - proposer des questions d'évaluation, pour validation,
  - décrire les difficultés qu'ils prévoient au niveau de la collecte des données et/ou de toute autre difficulté éventuelle,
  - présenter le plan de travail de la mission et les ressources humaines proposées.

  Une présentation succincte de ce rapport sera faite par les experts à l'occasion d'une visioconférence avec le groupe de référence (et a minima, avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique et l'Ordonnateur régional). Les commentaires/observations des membres du groupe de référence devront être intégrés à la version finale du rapport de démarrage.

- **Projet de rapport final** - 50 pages maximum pour le corps du rapport (annexes exclues): à communiquer au plus tard dans les 30 jours suivants la fin de la mission de terrain au gestionnaire de l'évaluation, qui le diffusera au groupe de référence pour commentaires/observations. Sur la forme, le projet de rapport final devra respecter la structure exposée à l'**annexe III** et notamment contenir une synthèse de 3 pages maximum. Sur le fond, il devra répondre à toutes les questions d'évaluation et toutes les constatations et conclusions de l'évaluation devront être synthétisées dans une appréciation globale du programme. Les membres du groupe de référence disposeront d'un délai de 30 jours pour faire part de leurs commentaires/observations aux experts.

- **Rapport final:** à communiquer au plus tard dans les 15 jours suivants la réception des commentaires/observations des membres du groupe de référence transmis par le gestionnaire de l'évaluation. Le rapport final devra intégrer les commentaires/observations des membres du groupe de référence sur le projet de rapport final.

Après approbation, 6 exemplaires en version papier du rapport final seront diffusés comme suit:

- 3 exemplaires papier (+ 3 version CD) à l'Ordonnateur régional (Président du gouvernement de la Polynésie française)
  Présidence de la Polynésie française
  Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
  BP 2551 – 98 713 PAPEETE – TAHITI / POLYNESIE FRANCAISE

- 3 exemplaires papier (+ 1 version CD) au Chef du Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique:
  Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
  97 promenade Roger Laroque - Anse Vata
  BP 1100 – 98 845 NOUMEA CEDEX / NOUVELLE-CALEDONIE

7. INFORMATION ADMINISTRATIVES

Les offres de prestation devront inclure le CV de l'expert ainsi qu'une note exposant la méthodologie qui sera appliquée, le planning de mise en œuvre de la prestation et la stratégie envisagée pour mettre à bien la mission d'évaluation. Les offres conformes administrativement seront évaluées sur la base de la grille suivante (100 points comptant pour 80% de la note pondérée).

- Qualité et adéquation de l'évaluateur proposé Senior (maximum 50 points)
- Qualité de la méthodologie (maximum 20 points)
- Planning des activités (maximum 10 points)
- Stratégie et mise en œuvre (maximum 20 points)

Le contractant doit veiller à ce que l'expert dispose du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration et de secrétariat, pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission (équipements et prestations à inclure dans les honoraires facturés au titre de l'expert).

Montant des honoraires à appliquer fixé dans le cadre du Contrat-cadre Bénéficiaires 2013.

Montant des per diem à appliquer:

- Polynésie française: 195 €/jour/pers.
- Nouvelle-Calédonie: 190 €/jour/pers.
- Wallis-et-Futuna: 185 €/jour/pers.

A ce jour, on compte:

- 1 vol hebdomadaire direct entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, plusieurs vols par semaine via Auckland
- 2 à 3 vols hebdomadaires entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna,
- plusieurs vols par jour entre Nouméa et les îles (Nouvelle-Calédonie),
- plusieurs vols par jour entre Papeete et Raiatea (Polynésie française),
- 10 vols hebdomadaires entre Wallis et Futuna (Wallis-et-Futuna).

Il n'existe aucune liaison directe entre :
Wallis-et-Futuna et l'Europe,
Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

http://nc.aircalin.com/vol-noumea-pacifique.php
http://www.air-caledonie.nc/component/vols/?view=horaires&Itemid=159
https://www.airtahiti.fr/telechargement-horaires

Annexe II: noms et curriculum vitae

Rôle proposé dans le projet: Evaluateur
Catégorie: Sénior
Nom de famille: WERNERUS
Prénoms: François Marie Joseph
Date de naissance: 10 mars 1962
Titulaire d'un passeport: Belge

Diplômes:

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s):
Université de Liège (BE), 1985-1988	Doctorat d'Etat en Science Zoologique (Biologie Marine)
Université Pasquale Paoli (Corse), 1987	Certificat d'Ecologie Marine
Université Claude-Bernard, Lyon I (FR), 1986	Certificat d'Ecologie Comportementale des poissons d'eau douce
Université de Liège (BE), 1983-1985	Maîtrise en Science Zoologique (Biologie Marine)

Connaissances linguistiques: Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 – niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	langue maternelle	langue maternelle	langue maternelle
Anglais	1	1	1
Italien	3	3	4
Espagnol	5		

Courte description personnelle:
Plus de trente ans d'expérience dans la gestion des ressources naturelles et la Gestion Intégrée des Zones Côtières, dont l'intégration des problématiques du changement climatique dans cette gestion ou la gestion environnementale des lagons tropicaux, y compris la conception de plan de gestion d'aire marine protégée. Expérience étendue et variée des environnements insulaires, particulièrement en milieu tropical ou sub-tropical. Expérience substantielle dans l'Evaluation de Programme (ex-ante, mi-parcours, finale et ex-post) financés par l'UE. Cette expérience inclus d'importants programmes régionaux traitant de gestion des pêches ou d'établissement de stratégie régionale de GIZC dans les îles de l'Océan Indien. Cette expérience étendue et diversifiée constitue le support idéal pour collecter et analyser efficacement des données dans des domaines aussi variés que l'environnement marin, les zones côtières, les bassins versant ou les activités humaines qui en font partie intégrante. Elle permet également de réaliser une analyse réellement intégrée qui considère ces écosystèmes comme un tout, prenant en compte les interactions variées qui modèlent les relations liant ses divers composants.

Evaluations les plus récentes:

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence	Position	Description
Septembre – novembre 2012	Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Réunion, Zanzibar (Tanzanie)	Commission Européenne NCG-Euronet Consulting Ms. Cathrine Winther Jørgensen ec-fwc@ncg.dk	Chef d'équipe, expert en développement durable, gouvernance et gestion	Evaluation mi-parcours du programme ISLANDS (phase I) et formulation de la 2d phase. L'évaluation a fourni une estimation globale indépendante sur les performance passées du programme en terme d'efficacité et d'efficience des actions du programme par rapport à ses objectifs, ainsi qu'une indication sur ses impacts futurs; identifier les leçons clefs et proposer des recommandations pratiques pour la suite du programme; et contribuer à la formulation d'une 2d phase.

Janvier – mai 2012	Congo, Fiji, Gabon, Kenya, Tanzanie	Commission Européenne NCG – Euronet Consulting Mr Shen Gao sg@ncg.dk	Chef d'Equipe, expert pêche et évaluation	Evaluation mi-parcours du programme "Strengthening Fisheries management in ACP Countries" (FISH 2). Les objectifs étaient de fournir aux parties prenantes une estimation globale indépendante sur les performances de Fish 2 dans les pays ACP ainsi qu' identifier les leçons clefs et proposer des recommandations pratiques pour la suite du programme.
Octobre – novembre 2011	Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie	Commission Européenne NCG – Euronet Consulting Mr Shen Gao sg@ncg.dk	Chef d'Equipe, expert GIZC et évaluation	Evaluation finale du programme régional pour la gestion durable des zones côtières des pays de l'Océan Indien (ProGeCo). L'évaluation a fourni une estimation globale indépendante sur l'efficacité de projets de gestion de ressources naturelles mis en œuvre par les communautés tels que ferme d'algue, fermes d'holoturie, plans de gestion des pêches, aires marines protégées autour des récifs coralliens et lagons.

Annexe III: Méthodologie

Approche générale

Le projet INitiative des TErritoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE) est en cours de mise en œuvre. Son évaluation à mi-parcours prendra en compte la conception du programme et l'avancement de sa mise en œuvre, ainsi que les résultats atteints (ne fût-ce que partiellement).
Cet exercice est organisé en trois phases successives: une phase de démarrage, une phase de terrain et une phase de synthèse.

La phase de démarrage est classiquement divisée en deux étapes, une étape préparatoire (conclue par une réunion et un rapport préparatoire), et une phase documentaire, conduisant à un rapport de démarrage. Cependant ces deux étapes successives sont combinées et raccourcies dans ces TdR et conduisent directement au rapport de démarrage. Il ne s'agira cependant pas d'un document final, mais d'un document de travail qui sera discuté au cours d'une réunion de travail par visioconférence entre l'évaluateur et les acteurs concernés avant le début de la mission de terrain.
Durant cette phase de démarrage, une série de documents de base seront collectés qui aideront à l'identification des questions d'évaluation (sur la base du cadre logique du projet), à fournir un début de réponse à ces questions et à l'élaboration d'une approche méthodologique.

La phase de terrain suit cette phase de démarrage. Elle débutera par une réunion de concertation avec le bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, l'Ordonnateur Régional, les ordonnateurs territoriaux et l'équipe de coordination de la CPS. Cette phase inclut principalement la collecte de deux types de données: des données primaires et des données secondaires. Des documents additionnels seront collectés qui aideront à répondre aux questions d'évaluation (données secondaires) et des entretiens avec les acteurs clefs seront conduits ainsi que des visites de projets pilotes (données primaires). Le plus grand nombre possible d'acteurs concernés sera rencontré et les données primaires seront contre-vérifiées (par d'autres entretiens ou par comparaison avec les documents du projet). Il est suggéré que les entretiens soient conduits de manière semi-structurée. Toutes les problématiques liées aux questions d'évaluation seront systématiquement couvertes, mais sans nécessairement suivre une liste fixe de questions. Les données collectées seront analysées en continu durant la phase de terrain afin de pouvoir présenter une première synthèse lors de la réunion de restitution avec le bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, l'Ordonnateur Régional, les ordonnateurs territoriaux et l'équipe de coordination de la CPS en fin de mission de terrain.

La troisième et dernière phase de cet exercice d'évaluation est la phase de synthèse. Cette phase permettra de finaliser le projet de rapport final qui tiendra compte autant que faire se peut des commentaires enregistrés lors de la réunion de restitution. L'évaluateur s'attachera à suivre l'esprit des TdR lors de la préparation de ce rapport en veillant à ce qu'il constitue un outil pratique et aussi utile que possible pour les acteurs concernés.

Critères d'évaluation

Cette évaluation suivra les critères d'évaluation du DAC (Development Assistance Committee de l'OCDE) tout en les liant au Cadre Logique du projet. La pratique traditionnelle d'évaluation des programmes d'aide au développement considère cinq critères principaux: pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. A ceux-ci, l'UE ajoute deux critères spécifiques: la valeur ajoutée européenne et la visibilité, et la cohérence.

S'agissant ici d'un projet en cours, cette évaluation se concentrera principalement sur trois de ces critères (pertinence, efficacité et efficience).

La pertinence examine l'adéquation entre les objectifs du projet et les problèmes que ce projet est sensé résoudre L'efficacité examine à quel point les résultats obtenus ont contribué à atteindre les objectifs du projet. Sous ce critère, une attention particulière est donnée aux questions de genre et aux bénéfices apportés par le projet aux groupes vulnérables (les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap). L'efficience examine les coûts. Ceux-ci ont-ils été raisonnables par rapport aux résultats atteints, avec quel succès les investissements ont-ils été convertis en activités (en termes de qualité, nombre d'activités et le temps qu'il a fallu pour les mettre en œuvre)?

Les deux autres critères d'évaluation (impact et durabilité) seront également pris en compte autant que possible. L'évaluation s'attachera à déterminer les effets que le projet semble pouvoir avoir à long terme sur la gestion de l'environnement (impact), et une estimation partielle de la probabilité que les bénéfices de ce projet continuent après sa conclusion (durabilité).

Les deux critères spécifiques de l'UE (valeur ajoutée européenne et visibilité, cohérence) seront également pris en compte. La valeur ajoutée européenne examine les liens entre le projet et les programmes et actions des Etats Membres dans la région (complémentarité, coordination, synergie/duplication). La cohérence établit à quel point le projet permet à l'Union Européenne d'atteindre ses objectifs de développement sans entrer en contradiction avec ses propres politiques de développement ou avec d'autres politiques communautaires.

Principes

L'objet de l'évaluation sera principalement d'analyser les résultats, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, afin de tirer les enseignements et concevoir une poursuite optimale de l'intervention. Cette démarche nécessite une compréhension en profondeur de l'intervention et du contexte qui ne peut s'obtenir qu'à travers une approche positive et constructive sur la base d'échanges autour de constats et de propositions entre le Consultant et les différents acteurs.
Tout en préservant son indépendance de jugement, la mission d'évaluation, en conformité avec les Termes de Référence, sera mise en œuvre dans un esprit de participation avec les différentes parties prenantes.

Plan de collecte des données

Il y a typiquement deux types de données qui peuvent être récoltées: i) des données primaires (dites fraîches) collectées par exemple au moyen d'entretiens, de visite de terrain, d'observation directe, etc. et ii) des données secondaires extraites de documents existants.

Les documents existants seront collectés au travers des acteurs concernés par le projet (gestionnaires, agences de mise en œuvre, etc.), des experts dans les domaines concernés par le projet, la littérature scientifique ou par la toile.

Le plus grand nombre possible de données primaires sera également collecté au travers d'entretiens avec les acteurs et bénéficiaires concernés, de visites de terrain et d'observations directes, en fonction du temps imparti et de la disponibilité des personnes concernées. Un soin particulier sera apporté pour éviter toute forme de biais tel que le biais de confirmation (s'intéresser uniquement aux informations en accord avec le cadre logique du projet), l'auto-censure (la personne interrogée hésite à répondre librement), la stratégie propre à la personne interrogée (l'information fournie peut être déformée si la personne a des intérêts dans le projet), des questions qui suggèrent une réponse, le biais d'empathie (produit par l'établissement d'une atmosphère cordiale nécessaire au bon déroulement de l'entretien) ou le biais d'échantillonnage sélectif (les personnes ayant consenti à être interrogées peuvent ne pas représenter la diversité globale des acteurs).

Les stratégies pour éviter ces biais comprennent la recherche d'effets inattendus ou négatifs, d'options alternatives de mise en œuvre (biais de confirmation), l'assurance de l'anonymat donnée aux personnes interrogées, (auto-censure), la contre-vérification des sources d'information variées (stratégie de l'informant), une attitude neutre et aussi objective que possible en enregistrant les réponses. Les questions seront formulées avec prudence par exemple en mélangeant systématiquement des questions positives et négatives (questions suggérant une réponse et éviteront de se reposer sur une seule catégorie d'acteurs (biais d'échantillonnage sélectif).

Stratégie d'analyse

Il y a typiquement quatre stratégies applicables: l'analyse de changement (comment des indicateurs donnés changent au cours du temps) la méta-analyse (utilise d'autres évaluations et études), l'analyse d'attribution (estimer la proportion de changements qui peuvent être attribués au projet évalué) et l'analyse de contribution (montrer si oui ou non le projet évalué est la cause des changements observés). Les trois dernières analyses reposent sur des questions de cause à effet.

Afin de couvrir toutes les catégories de questions liées aux critères d'évaluation de pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, il est suggéré d'appliquer un mélange de stratégies. L'approche générale suivra l'analyse de changements, Pour les questions d'efficacité, efficience, impact et durabilité qui tendent à être des questions de cause-à-effet, cette approche sera affinée par l'application de l'analyse de contribution.

Une fois les données récoltées, synthétisées et analysées, un certain nombre de réponses émergeront. A ce moment, des conclusions pourront être formulées qui répondront de façon claire aux questions d'évaluation, jaugeant les mérites du projet. Sur la base de ces conclusions, des recommandations seront faites qui chercheront à améliorer le projet afin d'en maximiser les bénéfices.

Annexe IV: Matrices de Cadre Logique – (1) Convention de financement

Annexe 1 FA 10ème FED Régional (INTEGRE) : Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs O. V.[1]	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	*Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique, dans l'intérêt des populations*			
Objectifs spécifiques	*1a) Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux* *1b) Organiser et mettre en œuvre la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux dans des sites pilotes (AGIL)*	- La dissémination des méthodes et des résultats d'INTEGRE génère la création de nouvelles aires de gestion intégrée dans la région - De nouvelles activités économiques durables sont développées à l'échelle régionale	*Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
Résultats (2)	*1. Des réseaux de coopération entre PTOM et avec les pays ACP du Pacifique dans le domaine du développement durable sont développés*	- Nombre d'aires de gestion intégrée mises en réseaux à l'échelle de la région (PTOM et pays ACP) ; - Nombre d'acteurs impliqués et nombres d'actions de collaboration réalisées conjointement entre acteurs des PTOM, des pays ACP et des organisations régionales compétentes du Pacifique	*Site web* *Comptes-rendus des réunions régionales concernées* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	- Stabilité politique et administrative - Absence des phénomènes climatiques externes et importants - Moyens de communication adaptés aux contraintes géographiques - La capitalisation et la valorisation des résultats d'INTEGRE sont assurées par les Organisations régionales - Les actions de coopération via les organisations régionales fonctionnent et permettent des synergies élargies entre PTOM et pays ACP
	2. Des projets de gestion intégrée transposables dans d'autres îles de la région sont valorisés grâce à une politique de communication et d'information efficace	- Nombre de présentations de projets transposables (lors de séminaires ou dans des publications, sur le site internet) - Nombre de contributions à des séminaires - Nombre de consultations du site web - Nombre d'articles de presse - Nombre de participants aux rencontres organisées sur la gestion intégrée environnementale	*Rapports techniques d'AGIL* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus des réunions* *Site web* *Publications et médias* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
	3.La bonne gouvernance des espaces insulaires du Pacifique sont renforcées par la gestion intégrée	- Nombre de plans de gestion intégrée finalisés et appliqués par INTEGRE - Niveau d'appropriation et d'appréciation par les populations locales de la démarche de gestion intégrée et de développement durable développée par INTEGRE - Appréciation des organisations impliquées de la société civile	*Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus de réunions* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
	4. Les capacités de gestion durable des ressources des populations et des institutions des PTOM du Pacifique sont améliorées	- Renforcement des moyens (humains et matériels) institutionnels pour la gestion intégrée - Nombre de comités de gestion participative directement ou indirectement impulsés par INTEGRE	*Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus de réunions* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	

5. La biodiversité et l'environnement des PTOM du Pacifique sont préservés au bénéfice des populations	- Surfaces des milieux terrestres et marins ayant obtenu directement et indirectement des résultats tangibles de conservation ou de réhabilitation - Nombre d'activités économiques responsables	*Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Rapports techniques et scientifiques* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
1.1 Un réseau régional d'aires de gestion intégrées des littoraux (milieux terrestre et marins)(RAGIL) est opérationnel	- Au moins 6 sites pilotes des PTOM du Pacifique font l'objet d'un plan de gestion intégrée élaboré de manière participative et sont insérés dans les réseaux régionaux ;	*Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	- Les collaborations inter-PTOM fonctionnent et apportent une valeur ajoutée aux activités de terrain
1.2/4.1 Les PTOM du Pacifique sont insérés dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable	- Nombre de participations ou de contributions des PTOM aux travaux menés dans la région dans le domaine du développement durable	*Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus des réunions* *Site web* *Publications des organisations régionales* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
1.3 Des jumelages avec d'autres projets de la région sont effectués	- Nombre de jumelages effectués ou en projet	*Plans d'action annuels (AGIL)* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
2.1 Une stratégie de communication et dissémination est mise en place	- Adoption d'un plan stratégique de communication et d'information par le Comité de pilotage	*Comptes-rendus du Comité de pilotage* *Bilans annuels* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
2.2 Les réseaux de communication du programme (intra-PTOM, inter-PTOM, régionaux et internationnaux) sont opérationnels	- Création et animation d'un site Internet (nombre des visites) - Nombre de réunions tenues aux niveaux territorial, PTOM, régional - Nombre de participants aux réunions (niveaux territorial, Inter-PTOM et régional)	*Rapports techniques d'AGIL* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus des réunions* *Site web* *Publications et médias* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	

Résultats [2]	*2.3 La gestion intégrée de l'environnement est assimilée par les populations et les institutions des PTOM Pacifique ciblés*	- Niveau d'appropriation et d'appréciation par les populations locales de la démarche de gestion intégrée et de développement durable développée par INTEGRE - Appréciation des organisations impliquées de la société civile - Organisations territorales désignées pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée	*Rapports techniques d'AGIL* *Actes des séminaires* *Comptes-rendus des réunions* *Site web* *Publications et médias* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
	2.4 La visibilité du programme INTEGRE est assurée	- Nombre d'articles ou reportages consacrés au programme - Contenu du site web étoffé - Nombre de contributions ou interventions dans des séminaires	*Actes des séminaires* *Comptes-rendus des réunions* *Site web* *Publications et médias* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
	3.1/4.2 La gouvernance et la gestion intégrée des littoraux (milieux terrestres et marins) sont améliorées et des plans de gestion intégrée sont approuvés et mis en œuvre	- Nombre de comités de gestion mis en place - Nombre de plans de gestion intégrée finalisés et appliqués par INTEGRE - Nombre de participants aux comités de gestion par catégorie et par site	*Plans de gestion* *Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	- Les collaborations inter-PTOM fonctionnent et apportent une valeur ajoutée aux activités de terrain
	4.3/5.1 La gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins est renforcée	- baisse significative de la quantité d'intrants agricoles - Le nombre d'agriculteurs ayant participé à des actions de terrain et à des ateliers pratiques en agriculture biologique a augmenté - la qualité de l'eau est améliorée - la qualité des eaux de baignade est améliorée	*Tableau d'indicateurs d'évaluation* *Rapports de contrôle de la qualité des eaux* *Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Statistiques territoriales* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	
	3.2/4.4/5.2 La gestion intégrée des espaces côtiers et des ressources marines est valorisée et mise en œuvre au bénéfice des populations	Sur les sites pilotes AGIL : - Capacité de traitement de déchets - Nombre d'hectares de milieux naturels préservés ou restaurés - Nombre d'aires marines protégées créées ou consolidées - Nombre d'hectares classés comme « exploitables » pour l'aquaculture - le nombre d'exploitations aquacoles nouvelles créées	*Tableau d'indicateurs d'évaluation* *Rapports de contrôle de la qualité des eaux* *Statistiques territoriales* *Plans d'action annuels (AGIL)/Bilan annuel* *Site web* *Rapport ROM* *Rapport d'évaluation à mi-parcours* *Rapport final du programme* *Rapport d'évaluation ex-post*	- Aucune catastrophe climatique ne vient compromettre l'ensemble des activités engagées sur le terrain
	ACTIVITES CLES [3]	**MOYENS**	**COÛTS (000€)**	**(Hypothèses)**

Composante 1 : Planification de la gestion intégrée des sites pilotes AGIL, création et animation de réseaux et développement d'actions de communication et d'information		**1,650**	
Activité 1A. *Promouvoir et développer la notion de gestion intégrée des espaces littoraux insulaires dans le processus décisionnel (tenant compte de l'existant), en favorisant le travail en réseaux (existants ou à crée), à chaque niveau géographique (local, territorial, régional),* ***des différents acteurs politiques et institutionnels (Cette activité inclut une démarche pédagogique)***	- Mise en place d'instances de coordination incluant tous les acteurs impliqués - Renforcement et mise en cohérence des actions sectorielles déployées, à tous les niveaux géographiques, par les différents acteurs institutionnels - Promotion de plans de gestion intégrée englobant toutes les actions environnementales en cours dans chaque site pilote AGIL	600	- les services compétents sur les milieux terrestres et marins soutiennent la démarche d'intégration ;
Activité 1B. *Elaborer une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes, associant les décideurs politiques, les services administratifs, les organisations de la société civile (associations, ONG...) et les populations locales*	Mise en place d'instances de coordination au niveau des sites pilotes AGIL (comités de gestion) impliquant l'ensemble des acteurs et, en particulier, les élus locaux et la société civile (ONG)	450	- les populations et les acteurs locaux (concernées par les aires de gestion intégrée soutiennent la démarche d'intégration et s'investissent dans les comités de gestion
	Identification de méthodes clés et de mesures améliorant la planification de la gestion intégrée Documentation des mesures et méthodes aux différents échelons géographiques		- les cadres juridiques permettent l'adaptation des systèmes de gouvernance;
Activité 1C. *Animer un réseau des AGIL dans les PTOM et dans la Région Pacifique favorisant les échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire, notamment avec les réseaux régionaux et transnationaux et stimulant le développement de projets jumeaux et prenant en compte le risque climatique*	Actions régionales de coopération et d'échanges d'information en partenariat avec les organisations partenaires de la zone Participation aux réunions sectorielles et intersectorielles CPS	600	
Activité 1D. *Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de dissémination concernant le programme INTEGRE et la notion de gestion intégrée, en partenariat avec les parties prenantes, et comprenant notamment :* *- La création d'une plateforme régionale de communication et d'information en partenariat avec la CPS* *- L'organisation ou la contribution à des rencontres (séminaires, workshops, réunions,...) favorisant l'adhésion des acteurs concernés à chaque niveau géographique (local, territorial, régional) à la gestion intégrée et l'insertion de toutes les parties prenantes dans le Pacifique ;* *- La mise en réseau, par la création d'un site Internet, de l'ensemble des informations et documents permettant d'assurer la visibilité du programme et la valorisation de la gestion intégrée.*	- Organisation de séminaires de dissémination pour les administrations locales - Organisation de réunions d'information pour les populations - Organisation/contributions aux séminaires régionaux/transnationaux sur l'environnement, le changement climatique, la gestion intégrée,... - Création et alimentation d'un site web documenté		
Composante 2 : Mise en œuvre de la gestion intégrée des milieux terrestres et marins dans les sites pilotes AGIL		**5,720**	
Légende de numérotation des activités (0X0) : *2= Composante 2* *A, B, C, D = ordre d'importance des actions* *1 ou 2 = Problématique terrestre ou problématique marine*	*Les moyens les plus appropriés pour réaliser les activités de la Composante 2 seront définis lors de la phase de programmation par les parties-prenantes et validés par le Comité de pilotage*	*La répartition du budget entre les différentes activités de la composante 2 dépend des caractéristiques et problématiques des sites pilotes AGIL. Cette répartition sera fixée par le comité de pilotage.*	Programmation par activité et identification des sites AGIL par le comité de pilotage
Activité 2A1. *Prévenir et réduire les pollutions liées à l'activité humaine (industrie, agriculture, urbanisme)*			- Les élus et décideurs politiques soutiennent les activités de réduction des pollutions de l'agriculture et de l'élevage conventionnels ;
Activité 2A2. *Améliorer et adapter les modes de gestion et d'aménagement des milieux récifo-lagonaires*			- La mobilisation des cofinancements pour développer les dispositifs de veille sanitaire, notamment si des investissements en laboratoires sont nécessaires, est effective;

Activité 2B1. Développer et adapter la gestion intégrée des déchets			- Des cofinancements sont effectifs pour réaliser les travaux d'infrastructure en matière de déchets ;
Activité 2B2. Identifier des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables			- Les filières de valorisation des déchets (organiques ou autres) sont viables économiquement ;
Activité 2C1. Réaliser des actions de préservation et de restauration/réhabilitation écologique			- les conditions sociales de faisabilité sont réunies sur les sites choisis pour créer une dynamique de gestion participative des aires marines côtières
Activité 2C2. Développer les connaissances et le savoir-faire en écologie et en suivi zoo/phyto sanitaire et environnemental des exploitations aquacoles et piscicoles			- les populations locales sont intéressées par le développement d'activités d'élevages aquacoles à une micro-échelle
Activité 2D1. Planifier et gérer l'usage et la qualité de la ressource en eau			
Activité 2D2. Développer de nouvelles activités économiques respectueuses des milieux marins et créer d'exploitations adaptées au contexte environnemental, socio-économique et culturel			
Preliminary selected areas [5]	**LAND MANAGEMENT** Watersheds, Waste and Water	**MARINE MANAGEMENT** Coastal areas, species and resources	
POLYNESIE FRANCAISE			
Ensemble du territoire	**2A1** - Organiser et légaliser la traçabilité des pesticides, herbicides et engrais utilisés dans l'agriculture et l'élevage "de l'importation à l'utilisation" - Créer un dispositif de veille sanitaire et environnementale : + Elaborer des indicateurs, des protocoles et des tableaux de bords permettant le suivi biologique des milieux, les analyses chimiques des produits agricoles et de la pêche + Cofinancer la création d'un laboratoire d'analyse permettant de détecter et quantifier les POPS (Persistent Organic Pollutant(s)) et les métaux lourds – évaluer les possibilités et la pertinence d'une mutualisation régionale + Créer un dispositif réactif permettant d'éviter la commercialisation des produits alimentaires non conformes et éventuellement de sanctionner les producteurs		
Actions communes à tous les sites AGIL	**2A1** Développement de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique - **2B1** Elaboration d'un plan d'action pour la gestion des déchets par site pilote tenant compte du protocole type adapté au cas par cas et intégration dans les plans de gestion intégrée ; - **2D1** Réduire les effluents terrigènes en créant des dispositifs locaux d'encadrement et de surveillance des aménagements (dragage des rivières/extraction des granulats, travaux d'urbanisation, etc.) - Réalisation des actions prioritaires définies par le plan de gestion sur chaque site pilote ; - Evaluation ex-post de l'efficacité de la méthode et des actions menées sur les différents sites et synthèse des résultats.	**2B2 :** Identification détaillée des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables **2D2** Amélioration significative des modes de gestion participative culturellement adaptés et d'aménagement des milieux récifo-lagonaires (espaces et écosystèmes) **2D2** Développement de nouvelles activités économiques respectueuses des milieux marins et création d'exploitations adaptées au contexte environnemental, socio-économique et culturel.	

Presqu'île de Tahiti (Iles du Vent)	**2A1, 2C1 & 2D1** : Renforcer l'information, la formation et l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs pour réduire leur usage des pesticides, herbicides et engrais, notamment par une formation aux meilleures pratiques agronomiques permettant la diminution des intrants, l'économie d'eau, la réduction du risque érosif (ex : paillage, etc.)	
Moorea, Baie d'Opunohu (Iles du Vent)	**2A1& 2C1**: Aider la mise aux normes des porcheries et poulaillers classées ICPE ;	**2B2** Identification détaillée des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables sur le site
Nuku Hiva (Iles Marquises)	**2A1** : Renforcer l'expérimentation en matière d'agriculture biologique sur fermes pilotes (développement et expérimentations pesticides naturels, identification d'engrais naturels, suivi de l'évolution des sols, etc.)	**2B2** Identification détaillée des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables sur le site
Raiatea (Iles sous le Vent)	**2A1**: Diffuser l'information et organiser des formations sur les pratiques maîtrisées de l'agriculture biologique.	
Tubuai (Iles Australes)		**2C2** Développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi zoo/phytosanitaire et environnemental des exploitations aquacoles et piscicoles
Rapa (Iles Australes)	Réduction des pollutions liées aux infrastructures littorales et à l'élevage extensif de bovins et atténuation des causes de prolifération de la Ciguatéra. Valorisation des modes traditionnels de gestion des ressources naturelles **2A1** : Prévention et réduction des pollutions liées à l'activité humaine ; **2B1** : Adaptation et développement de la gestion intégrée des déchets ; **2C1** : Réalisation d'actions de préservation et de restauration/réhabilitation écologique ; **2D1** : Planification et gestion de l'usage et de la qualité de la ressource en eau	**2B2** : Identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables ; **2D2** : Développement de nouvelles activités économiques respectueuses des milieux marins et création d'exploitations adaptées au contexte environnemental, socio-économique et culturel.
Fakarava, Niau (Iles Tuamotu)	**2A1, 2B1, 2C1 & 2D1** : - Inventorier les meilleures pratiques agronomiques en matière d'agriculture « en situation stressée », efficaces et respectueuses des ressources en eau dans les îles basses et les atolls du Pacifique ; - Valoriser et diffuser les savoir-faire en matière d'agriculture en situation stressée; - Réduire la contamination de sols et nappes phréatique créée par l'enfouissement des cadavres d'animaux (création d'une unité d'équarrissage).	**2C2 & 2D2** Développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi zoo/phytosanitaire et environnemental des exploitations aquacoles et piscicoles
Site de la Mission Tabiti, Nuku Hiva (Terre déserte), Atolls Tuamotu	**2D1** : Expérimenter une méthode participative de planification de quotas de répartition de la ressource en eau selon les différentes activités (eau potable pour population, usage agricole, autre) et rechercher l'optimisation des différentes ressources potentielles en eau	
Tuamotu Est (Tatakoto)		**2D2** : Captage naissains et réensemencement bénitiers
	NOUVELLE-CALEDONIE	

	Ensemble du territoire (3 provinces) : Houailou, Maré + autre(s) à définir	**2A1** *(Proposition de la Chambre d'Agriculture soutenue par les 3 provinces)* - Développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement : + Développement d'un réseau d'échange et de capitalisation des savoirs et des savoirs-faire (local, sous-régional, régional) + Création de fermes pilotes conduites intégralement en agriculture biologique - Mise en œuvre de 2 colloques régionaux : 1) au départ pour initier les réseaux et créer la dynamique nécessaire 2) à l'issue du FED pour mesurer le chemin parcouru et programmer les actions post-10e FED	
	Province Sud	**2C1** : - Analyse du gisement de déchets organiques (étude) (Accord cadre ADEME-PS) - Définir une stratégie de promotion par secteur d'activité, secteur géographique, et procédé (étude) (Accord cadre ADEME-PS)	
	Zone Côtière Ouest		**2D2** : - Création/suivi participatifs de zones de repeuplement d'espèces ciblées par la pêche (élaboration plans de repeuplement) - Appui à la création de fermes de captures PL et naissain (tests d'élevage à petite échelle par captage…)
Activités	**Sites marins isolés + Parc Marin**		**2C1** - Parc Marin et gestion des sites marins isolés (Entrecasteaux, Chesterfield, etc.) : - Identification des enjeux, contraintes et réponses adaptées. - Définir et mettre en place des outils permettant d'évaluer la fréquentation et l'usage de la zone (SIG) - Mettre en place un suivi de l'évolution (méthodes, outils, réalisation missions de terrain)
	Borendy		**2D2** : - Création/suivi participatifs de zones de repeuplement d'espèces ciblées par la pêche (élaboration plans de repeuplement) - Appui à la création de fermes de captures PL et naissain (tests d'élevage à petite échelle par captage…)
	Tiga (PIL)	**2B1** : Mini centre de tri/transit de déchets (co-financement ADEME-PIL-Gouv-FED)	
	Lifou (PIL)	**2D2** : Valorisation organique des déchets de poisson	

Maré (PIL)	**2B1 :** - Mise en place d'une déchèterie (co-financement ADEME-PIL-Gouv-FED) - Mise en place de points d'apports volontaires (co-financement ADEME-PIL-Gouv -FED)	
Iles Loyauté	**2D2** : Mise en place d'un outil d'aide à la décision pour une gestion durable de la lentille d'eau douce / lancement étude de préfiguration de l'outil (co-financement CD-PIL-FED) : - Réalisation de l'outil (co-financement CD-PIL-FED) - animation d'un conseil de l'eau sur chaque île (co-financement CD-PIL-FED)	
(Prov. Nord) Hienghène/ Pouebo	**2B1** : Actions bassins versants et déchets à définir par les plans de gestion	**2C1, 2C2 et 2D2** à définir par les plan de gestion
	2B2 : Recherche-action d'accompagnement des actions spécifiques sur bassins versants (actions financées par la Province et les communes : prévention des feux, lutte contre les espèces envahissantes, restauration forestière…)	
	Activité 2D1 : développer des Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE) (Water Safety Plans) sur Pouebo (proposition DASS-NC)	
(Prov. Sud) Zone du Grand Sud	**2B1 :** - mise en place infrastructures de stockage et traitement adaptées - former les populations à la gestion des déchets (prévention production de déchets, filières de valorisation…) - développer projets filières de valorisation des déchets organiques - accompagner communes pour réhabilitation de dépotoirs non autorisés	**2A2, 2B2 et 2D2** : Mise en place de mouillages
	2A1, 2C1 : - Démarche participative pour classement Plaine des Lacs en site RAMSAR - Mise en place et suivi d'indicateurs de gestion - Identifier zones impactées par feux - Inventaire et cartographie des espèces envahissantes et suivi - Finalisation système opérationnel d'alerte des feux de brousse - Plan de gestion Plaine des lacs (site RAMSAR) - Aménagement des sentiers de randonnées - Restauration sites dégradés par le feu - Restauration corridors écologiques entre aires protégées et zones tampons - Actions d'éradication d'espèces envahissantes - Actions pilote pour restauration ripisylve sur zones impactées	**2C2 :** - Etude taxinomique des scléractiniaires - Elaboration de plans de repeuplement d'espèces ciblées par la pêche (cofinancement FED et PS)
	2D1 : - Etude LIDAR et suivi flux d'eau Plaine des lacs - Suivi et contrôle des masses d'eau du Grand Sud (partenariat acteurs économiques)	**2B2 :** - Projets élevages aquacoles auprès des comités de gestion - Appui à la création de fermes de captures PL et naissain (cofinancement FED et PS)
	2B1 : - Mise en place déchetterie (co-financement ADEME-PIL-Gouv-FED) - Mise en place de points d'apport volontaire (co-financement ADEME-PIL-Gouv-FED)	**2A2** : Equipement nautique pour la surveillance du lagon

(Prov. Iles) Ouvéa	2D1 : - Outil d'aide à la décision pour préservation ressource en eau observatoire - animation d'un conseil de l'eau sur chaque île [co-financement CD-PIL FED] - renforcer un PSSE en complément du 9ème FED	
WALLIS & FUTUNA		
Wallis et son lagon	2A1 et 2 C1 - Suivi et sensibilisation sur les méthodes d'agriculture raisonnée à Wallis Ouest - Installation de parcs à cochon tournants dans la zone protégée Wallis Ouest - Etablissement d'une zone Ramsar autour du Lac Lalolalo (Wallis Ouest). - Etat des lieux et suivi de l'ancien dépotoir LANUMAHA (Wallis Ouest)	2D2 : - Lancement d'un projet pilote d'élevage de crevettes en cages à Wallis Ouest - Etude de faisabilité d'un réensemencement du lagon en post larves - Etude de faisabilité d'un élevage en cage de picots - Lancement d'un projet pilote de réensemencement et d'élevage de bêches de mer et de picots en cages
	2B1 : - Agrandissement du CET de Wallis (nouveaux casiers d'enfouissement à réaliser) - Modernisation du CET de Wallis (outils et équipements de suivi, de transformation, de valorisation et de traitement des déchets	
	2 D1 : - Etat des lieux de la gestion de l'eau (projets UNC et études en cours...) - Sensibilisation et formation de la population et des acteurs à la gestion de l'eau - Mise en œuvre de la réglementation sur l'eau existante	
Futuna Sud-Ouest	2A1 - Installation de parcs à cochon tournant - Suivi et sensibilisation sur les méthodes d'agriculture	
	2B1 - Réhabilitation décharge de Nanu'u - Dépollution du site - Aménagement d'une aire intermédiaire de dépot (transit des déchets) - sécurisation accès au CET de Mo'asa	
	2C1 : Reboisement des flans des bassins versants	
	2D1 - Mise en place de périmètres de protection des captages d'eau - Suivi des captages de la zone - Suivi de la qualité des eaux littorales	
PICAIRN		

Bounty Bay- Adamstown	**2B1 :** - Develop health and safety standards for waste management - Research and standardize systems for septic, grease traps and recycling of grey water thus protecting our water table from pollution - Investigate the possibilities of share facilities in French Polynesia/NZ for recycling plastics, glass, steel and cans to minimize local land fill - Create safety protocols for disposal of hazardous waste such as batteries - Provide local education on waste management and train staff to manage facility - Provide bins to households to enable sorting of waste for appropriate disposal - Develop an eco-friendly waste dump site - Provide a safe incineration site - Ensure all imports are biodegradable - Develop legislation to support above	**2A2 :** MPA in the Bay ?
	2C1 : - Continue Roseapple Project, to clear Roseapple from particular areas, replacing Roseapple with native species - Manage restricted areas of Roseapple for the honey industry - Research which areas suitable for the activities above - Increase number of native species grown in the nursery, and establish a protected area for planting out saplings enabling them to grow to a stage at which they will no longer be vulnerable to goats - Establish plantations of hardwood native species [Tau (Cordia subcordata), Miro (Thespesia populnea), Rata (Meterosideros collina), Taupau (Homalium taypau)] which can be used for curios and for building - Research into which native species would best prevent erosion in areas already vulnerable to erosion and which would be vulnerable after Roseapple clearance - Management of the goat population, possibly through regular culling - Rat eradication or control - Development of a GIS map and database to collate all scientific information on Pitcairn - Develop legislation to support all of the above - Research into dietary and habitat requirements of Ms T (Resident Galapagous Tortoise)	**2B2 :** Zoning of potential aquaculture sites ?

	2D1 - To re-establish the old Bore for irrigation purposes - To establish a second Bore for irrigation purposes to people who are unable to access Browns water - To develop a water catchment area and water filtration system as a backup water supply to the community - To provide a secondary backup water supply by the way of extra water tanks placed at Government buildings - To provide the community with safe drinking water through water quality testing - To provide a water cartage system by means of a water truck - To provide each household a water purifier/filter system to reduce contaminants in drinking water - To provide each household with first flush diverters this will reduce contaminants coming off roofing - To provide each household with guter guard mesh to prevent dead or living animals, insects or droppings entering the water supply via roof guttering - To provide training and information to the community on home water management - Current water tank capacity at Government buildings is not sufficient to sustain a potential community of approx. 100 during a dry period of over 90 days - To develop relevant legislation, policies and procedures - To develop an awareness program for the community in water conservation, management, bio-degradable products and the effects on the environment	**2D2 : Aquaculture tests ?**
Oeno, Ducie	**2C1 :** - Set up a ranger monitoring system for the Islands - Provide appropriate signage to islands - both educational and to protect - Environmental impact assessments of the above and potential impact of increased visitors - Training for appropriate personnel, rangers, eco tourism, relevant government departments - Propagating and protecting endemic species - Protecting unique stone age sites - Rat eradication	**2A2 : MPAs**
Henderson Is.	**2C1 :** - Set up a ranger monitoring system for the Islands - Provide appropriate signage to islands - both educational and to protect - Environmental impact assessments of the above and potential impact of increased visitors - Training for appropriate personnel, rangers, eco tourism, relevant government departments - Propagating and protecting endemic species - Protecting unique stone age sites - Rat eradication	

(2) Révision 2014

Objectifs, résultats attendus	indicateurs de résultats	sources de vérification	hypothèses
objectifs généraux			
G1a promouvoir la GIZC		*sources communes: le rapport d'évaluation à mi-parcours, rapport d'évaluation finale du programme et rapport d'évaluation ex-post*	
G1b renforcer la coopération au niveau régional			
G2 contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations			
S1 : renforcement de la coopération entre les PTOM et les pays ACP du Pacifique dans le domaine du développement durable			
R1 : Un cadre régional pour la GIZC est proposé	avant la fin du projet: 1: accord de principe sur la nature du document 2: un porteur identifié 3: accord politique pour aller vers son adoption	CR des AG des agences du CROP	pas de désaccord politique pouvant freiner l'adhésion à un projet PTOM engagement politique des PTOM
R2 : Les PTOM sont insérés dans les réseaux régionaux d'échanges et de concertation dans le domaine du développement durable	***indicateur: à calibrer pour septembre 2015 (stage)*** - basé sur une évolution du taux d'insertion des PTOM	CR des réunions de réseaux identifiés cartographie évolutive des réseaux régionaux et de la participation des PTOM	contexte politique favorable à l'accueil des PTOM disponibilité des acteurs pour participer aux échanges
R3 : Des échanges entre sites miroirs de la région sont effectués	***3 indicateurs à calibrer en septembre 2015*** I1: nombre d'échanges impulsés par INTEGRE à la fin du projet I2: nombre de thématiques traitées dans les échanges I3: productivité des échanges	rapports d'activités des échanges C1.6 cartographie évolutive du R2	volonté et implication des acteurs locaux absence de crise politique ou climatique majeure empêchant l'échange de se faire
S2 : Mise en place d'une politique de communication et de sensibilisation efficace sur le projet INTEGRE et sur la GIZC à destination des populations, des institutions et des partenaires régionaux			
R4 : la visibilité du projet INTEGRE est assurée	I1: nombre de personnes potentiellement touchées par la communication (indicateurs du R4) I2: labellisation de tous documents, communication, réalisation I3: le projet a été présenté à au moins 3 réunions intrenationales (1/an à partir de 2015)	suivi du plan de communication *(affichage sur les réalisations du projet, statistiques de fréquentation du site web, liste de diffusion, articles de presse x échelles de diffusion)* agendas/actes de réunions internationales ou rapports de mission *si enquête:* inclure mention de l'UE dans le questionnaire R5a	-
R5 : Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés	I1: 100% des projets font l'objet d'un retour vers les parties prenantes I2: 100% des retours d'expérience sont disponibles/mis en ligne via le site web I3: à la fin du projet, un document de capitalisation est diffusé et alimente la définition du cadre régional	CR de CL et CCTT site Internet document de capitalisation, CR de réunions internationales *post - projet*	fourniture d'information par les partenaires, facilité d'accès à l'information
S3 : Renforcement de la bonne gouvernance liée à la gestion de l'environnement et de la capacité des gestionnaires			
R6 : des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes	I1: des comités existent au niveau des sites pilotes et sont en place fin 2014 (comités INTEGRE) - un relais est pris en fin de projet par des comités de gestion liés aux plans de GIZC I2: les comités ont un statut juridique (fin de projet) I3: taux de participation a minima constant + représentativité satisfaisante - *indicateur qualitatif*	CR des réunions pour les taux de participation/composition, les avis rendus interrogation des instances/des comités pour le %ge de projets sur lesquels elles sont consultées	implication à long terme des territoires, volonté de faire perdurer l'action (donc d'y allouer les moyens humains et financiers nécessaires)
R7 : la collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations différents sites) est améliorée	I1: en fin de projet, il existe une instance administrative intersectorielle suffisamment représentative pour fonctionner sur ces principes/critères I2: des procédures de concertation interservices sont opérationnelles I3: au moins 25 actions font intervenir 2 services ou plus	document normatif (fiche de procédure, arrêté de constitution de l'instance, note de service...): les procédures administratives incluent ces principes (participatives, Terre/mer, intersectorielles) plans d'actions par site du projet INTEGRE (services impliqués)	volonté politique d'institutionnaliser/de légitimer (ie de faire reposer cette collaboration sur l'institutionnel et non le personnel)
R8 : les capacités des gestionnaires sont renforcées	I1: nombre de personnes formées / ayant bénéficié d'une formation	rapports du projet compte-rendu de formations	implication de la hiérarchie (et donc disponibilité du personnel)
R9 : le processus de planification intégrée est opérationnel	I1: plans de GIZC *50% des plans initiés en 2015* *100% des plans initiés en 2016* 100% des sites disposent de plan de GIZC partagés par les acteurs en fin de projet I2: au moins 6 actions structurantes ont été lancées	rapports annuels: information par les animateurs sur l'évolution des plans de GIZC	absence d'évènement extérieur majeur (climatique....) bloquant le processus de planification stabilité politique reconnaissance politique de la légitimité du travail
S4 : Contribution à l'amélioration de la gestion de l'environnement des sites pilotes au bénéfice des populations			
R10 : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes de gestion sont engagées pour y faire face, de manière intégrée	existence des plans d'actions avant fin 2014 les plans d'actions ont démarré avant mars 2015 détail: Nombre d'actions par plan concernant R13: au moins 22, R14: au moins 9, R15: au moins 3	tableaux de suivi des plans par site	absence d'évènement climatique ou de crise économique majeurs bloquant les actions ou mobilisant les moyens
R11 : l'environnement est valorisé au travers d'aménagements ou du développement d'activités économiques durables ;		tableaux de suivi des plans par site	
R12 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement	I1: nombre d'actions de sensibilisation menées sur chaque site I2: évolution du taux de mobilisation pour les actions grand public - point de référence à créer l'année 1 - *évolution visée à définir*	rapports annuels statistiques de participation aux évènements	

(3) Révision 2016

	Logique d'intervention / chaîne de résultats	Indicateurs	Cible	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général / incidences	Contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations				- Engagement politique des PTOM - Pas de crise économique ou politique majeure entraînant une baisse d'allocations de ressources pour les questions environnementales
Objectifs spécifiques	1. Renforcement de la coopération régionale en matière de gestion intégrée des zones côtières	Nombre d'initiatives développant les partenariats régionaux durables dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières	20	- Comptes rendus des CCCT et des COPIL - Documents de programmation et - Fiches de suivi des activités	- Engagement politique des PTOM pour la coopération régionale - Volonté des pays de la région pour travailler avec les PTOM
	2. Planification et mise en œuvre d'une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable des territoires	Taux d'enjeux identifiés par les PTOM pendant la programmation et traités par le projet Taux d'atteinte des objectifs des actions entreprises	70% 75%		- Engagement politique des PTOM - Volonté et implication des acteurs locaux
Extrants (résultats attendus)	1.1 Des espaces de rencontres et de collaborations entre PTOM et entre PTOM et pays de la région Pacifique sont mis en place ou initiés	Nombre d'ateliers régionaux techniques sectoriels organisés	8	- Compte-rendus des ateliers régionaux - contrats avec les experts - Compte rendu des comités de sélection des échanges bilatéraux - Comptes rendus des échanges bilatéraux - Rapports trimestriels et annuels - site Internet	
		Nombre d'ateliers régionaux méthodologiques transversaux	3		
		Nombre d'experts de la région mobilisés au service des PTOM	10		
		Nombre d'échanges bilatéraux techniques organisés impliquant au moins 5 pays du Pacifique (hors PTOM)	15		
		Nombre d'échanges aboutissent sur des actions concrètes sur les PTOM dans le temps du projet	5		
	1.2 La contribution / participation des PTOM aux réseaux régionaux d'échange et de concertation sont améliorées	Nombre de contributions aux travaux des réseaux et organismes régionaux	7	- Rapports trimestriels et annuels - Etudes produites - Répertoire des ressources - Budget du projet (nombre de déplacements financés) - Plan de capitalisation - Plan de communication - Site internet	- Engagement politique des PTOM pour la coopération régionale - Volonté des pays de la région pour travailler avec les PTOM
		Nombre d'études spécifiques d'intérêt régional	5		
		Nombre d'outils de facilitation d'insertion des PTOM dont : • 1 répertoire de ressources • Appuis linguistiques • Participation des PTOM aux formations régionales organisées par les OR			
		Expériences/pratiques des PTOM valorisées à l'échelle régionales via : • 1 plan de capitalisation élaboré et mis en œuvre • 1 plan de communication élaboré et mis en œuvre • 1 site internet bilingue élaboré avec une hausse de la consultation			
	2.1 La gouvernance liée à la gestion de l'environnement est améliorée	- Nombre instances de concertation mises en place et opérationnelles • au niveau de chaque site pilote • au niveau de chaque PTOM	9 4	- CR des COPIL et CCTT -CR des ateliers et séminaires régionaux - Rapports annuels et trimestriels - Fiches de suivi des activités - Contrats passés par le projet pour des animateurs - Bilan des formations et enquêtes de fin du projet	- Engagement et volonté politique des PTOM pour ces actions - Volonté de faire perdurer l'action - Volonté de la société civile de participer à la gestion des zones côtières - Pas de défaillances des personnes recrutées sur les sites pilotes - Volonté des services et des collectivités de travailler ensemble - Pas d'évènements climatiques, politiques ou économiques majeurs entraînant la défaillance d'une partie prenante au processus
		- Taux de participation des membres aux instances	50%		
		- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	200		
		- Taux de satisfaction des participants aux formations - Taux d'évolution des compétences (acquis des formations)	70% 60%		
		- Nombre d'actions de sensibilisation menées par le projet - Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation	50 1000		
		- Nombre de présentations/communications aux institutions	5		
		- Nombre de personnes ressources recrutées pour animer et renforcer les dispositifs de gestion participative	9		
		- Nombre d'actions menées en inter-services ou inter-administrations	25		
	2.2 Des actions de gestion intégrée des zones côtières sont mises en œuvre au niveau local	- Nombre de plan de gestion intégrée élaborés ou mis en œuvre par le projet	9	- CR des COPIL et CCTT - Rapports annuels et trimestriel - Fiches de suivi des activités	
		- Nombre d'actions de gestion, répondant aux enjeux prioritaires identifiés par les PTOM, développées par le projet	40		
		- Nombre d'activités économiques responsables créées par le projet	10		
		- Taux de cofinancement des actions de gestion développées par le projet	60%		
Activités	1.1.1 - Organiser des ateliers techniques régionaux sur les sujets d'intérêt pour les PTOM 1.1.2- Mobiliser de l'expertise technique régionale (des OR, des services publics et du secteur privé pays et territoires) au service des PTOM 1.1.3- Organiser des échanges bilatéraux régionaux entre PTOM et entre PTOM et ACP				
	1.2.1- Initier & organiser la participation des PTOM aux activités et travaux des organismes régionaux en contribuant aux documents stratégiques régionaux 1.2.2 - Faciliter l'accès des PTOM aux échanges/réseaux régionaux avec la création d'outils dédiés 1.2.3 - Valoriser les expériences/pratiques des PTOM entre eux et vis à vis des pays ACP via la mise en place d'un plan de capitalisation et de communication				
	2.1.1 - Mettre en place des dispositifs participatifs de gouvernance au niveau local/territorial/régional 2.1.2 - Renforcer les capacités locales via la formation des partenaires locaux, y inclus élus, techniciens, membres des comités locaux, opérateurs… et le recrutement de personnes ressources au sein des structures en place 2.1.3 - Sensibiliser la société civile et les décideurs/ institutions aux enjeux de développement durable des PTOM via la mise en valeur des résultats				
	2.2.1 - Accompagner l'élaboration et la validation d'un plan de gestion intégrée au niveau de chaque site pilote, en facilitant les activités interservices et inter administrations 2.2.2 - Mettre en œuvre les actions de gestion/conservation validées 2.2.3 - Faciliter le développement de nouvelles activités économiques durables				

Annexe V: Liste des personnes et organisations consultées

DATE	MATIN	APRES-MIDI
Nouvelle-Calédonie		
Mercredi 10 mai 2017	10h – Réunion briefing UE	13h30 – Equipe de coordination INTEGRE/CPS
Jeudi 11 mai 2017	10h – Province sud: présentation du site pilote Grand Sud	
Vendredi 12 mai	8h30 – Biocalédonia (ferme pilote biologique)	13h30 – RDV Gouv/Frédéric Guillard (SAP) + Anne-Claire Goarant (SCREE) sur l'ACC
Lundi 22 mai 2017	8h-10h – François Japiot (ferme pilote bio, partie régionale)	11h-18h – Ile Ouen (actions de terrain, rencontre CG, avec Paul Sauboua-animateur)
Mardi 23 mai	Départ Koné/PN	Présentation site pilote ZCNE + CEN)
Mercredi 24 mai	Journée terrain à Touho – opération de protection du bassin de captage d'eau potable	
Mardi 6 juin	Luen IOPUE, province des îles	Wassésséa Adjougniope (coordinateur GDPL Bomene Tapu) et Cyril Ouaiegnepe (mandataire)
Mercredi 7 juin 2017	Albert Ouaiegnepe, adjoint au maire d'Ouvéa en charge de l'environnement	ASBO
Jeudi 8 juin 2017	Préparation débriefing	
Vendredi 9 juin 2017	10h00: débriefing DUE	

Polynésie française	
Date et lieu	Acteurs
Lundi 29 mai, Papeete, rencontres institutionnelles	DAIEP/BEA (à la Présidence)
Mardi 30 mai, Presqu'île	Rencontre avec les acteurs de l'activité d'appui à la mise en place d'un réseau de rahuis à la Presqu'île Rencontre avec l'association Biomarama Rencontre avec la Cooopérative des Aquaculteurs de PF et la DRMM à Vairao
Mercredi 31 mai, Raiatea	L'association Tamarii Puohine (aménagement écotouristique), La SARL Vaihuti Fresh (Permaculture), Thierry Lison de Loma La commune de Taputapuatea, Armelle Massé, Maire déléguée Puohine Le bureau d'études Raromatai Environnement (projet écotouristique de Tiarere, suivi érosion motu Punaeroa), Gilles Labernèze Les services impliqués dans INTEGRE et la circonscription (1 réunion avec tout le monde): - Joseph Mouchas, 7e adjoint commune Utunaia - Jayson Roopinia, Commune Taputapuatea - Jasmine Brander, Emma Maraea, Angèle Teriitau, Philippe Potie, Association Aste Hine Rau Noniva, Commune Tahaa - Rosalie Mulatier, Herenui Thulot, CISL

	- James Adams, Enoha Terou, DRMM - Christophe Giau, Vincent Vaucherot, Province des ISLV - Matahi Laughlin, 1er Adjoint, Commune Tahaa - Teva Guillain, Stéphane Thomas, Communauté de Communes Havai - Manui Vescovai, Commune Vihuroa - Patricia Hart, Coordinatrice INTEGRE - Juliana Vongue, Mehani Hart, Stagières Mastère INTEGRE, Univ. Bordeaux 1
Jeudi 01 juin, Opunohu (Moorea)	8h – 12h30: visite des activités avec les élus, services et habitants concernés par le projet: - Philippe Couraud, directeur de l'agriculture - Gloria Trafton, maire déléguée de Papetoai (Opunohu) - Hinano Ienfa, adjointe au maire, en charge de l'aménagement - Onyx Le Bihan, directrice de la cellule développement durable et aménagement de la commune de Moorea-Maiao - Tehani Leyral, directrice de la cellule d'insertion sociale de la commune de MM - Jade You Sing, ambassadrice de l'activité « structure d'accueil » - Pamela, ambassadrice de l'activité « structure d'accueil » - Heimata Teihotaata, référent pour l'activité « structure d'accueil » - Marie-Lou Bygorre, référente pour l'activité structure d'accueil - Léon Harehohe, référent pour l'activité « structure d'accueil » - Frédéric Torrente, CRIOBE, en charge de l'élaboration d'un plan de développement durable pour le site - Gérald Huet, directeur de l'exploitation du lycée agricole - Lionel Maillard, référent agriculture biologique du projet INTEGRE - Natea Montillier, service de la culture et du patrimoine - Angela Tom Sing et Karen Mou, commune de MM en charge du tourisme - Jérôme Temauri, élu de la commune de Papetoai en charge de l'agriculture et la culture - Katia Patry et Audrey Lachaud, consultantes en charge de la définition du projet « structure d'accueil » auprès de la commune de MM - Sylvie Folituu, prestataire touristique ayant pris part au diagnostic participatif - Yannick Chancerelle, CRIOBE (présentation étude érosion) 14h: Philippe Couraud, directeur domaine d'Opunohu (SDR)
Vendredi 02 juin, Papeete, rencontres institutionnelles	MPF/DRM - Hinano Teanotoga, Directrice - Cédric Ponsonnet, Directeur adjoint - Georges Remoissenet, Chargé des programmes aquaculture - Moana Maamaatuaiahutapu, Chargée de mission aquaculture - Stephen Yen Kai Sun, Chef cellule innovation et valorisation Haut Commissariat - Marie Baville, Secrétaire générale adjointe - Lecornu - Vaihera Tarapari, suivi de la mise en œuvre (politique agricole) MCE/DIREN - Miri Tatarata, Directrice de l'Environnement (DIREN) - Augustine Shan Sei Fan, référente INTEGRE (DIREN) - Sylviane Fauvet, Conseillère technique environnement (MCE)

Wallis et Futuna

Jours	Réunions
Lundi 15 Mai	
13h20	Arrivée à Wallis
	Hotel Lomipeau
	Garage IMDISSER / HAVITI
16h	Réunion avec Monsieur le Préfet Jean François TREFFEL
Mardi 16 Mai	
8h30	Réunion avec le Roi et la grande Chef érie
9h30	Réunion avec la chef du Service de coordinat ion des polit iques publiques et du développement, Sulia FOLOKA et son adjointe Carole MANRY et Andréa BLANES, chargée de mission
10h30	Réunion avec le Chef de la Direct ion des Services de l'Agriculture, Marc LEVAUFRE, et Hassan SAMR (Chef du service format ion et développement, DSA), Amalia FOTOFILI (Responsable Montage Financier, DSA)
14h00	Réunion avec le Présidente de la Chambre de commerce et de l'industrie des mét iers et de l'Agriculture, Lauriane VERGE, l'Animatrice Agribio, Suliana HAFOKA, le technicen toutes f lières, Florian LEBAIL
15h30	Visite de l'exploitat ion d'Ot loné TOKOTUU, agriculteur pilote Réseau fermes pilotes bio
Mercrerdi 17 Mai	
7h40 / 8h40	Réunion avec Andrès SOUSA, Principal collège de Malae, avec Joyce PIERRET et Sylvie VILLEDIEU (Professeurs)
9h	Réunion avec l'Animateur INTEGRE, Simon Moncelon
11h	Réunion avec Catherine SIMUTOGA, Principale Lycée d'Etat, Helena OSOKALAGA et Stephane LESZKIEWICZ (professeurs)
13h30	Réunion avec le Directeur du Lycée Professionnel Agricole, Dominique VILLE, son adjoint, Sakopo TOKOTUU, la chef d'exploitat ion, Véronique JACQUIN, le chef du service format ion et développement, Hassan SAMR, et Franck ROUSSEL (professeur)
15h00	Réunion avec Myriam SYLLA (Professeur collège de Lano)
15h30	Angelina TOFILI (Animatrice pédagogique Direct ion de l'Enseignement Catholique)
16h00	Réunion avec l'adjoint du Directeur des Services de l'Agriculture, Soane KANIMOA, Lutoviko MOELIKU (Responsable Laboratoire In vitro), Marie MONROLIN (Technicienne Foret / SIG)
Jeudi 18 Mai	
7h30	Départ pour Futuna (doit être 1 heure avant à l'aéroport)
8h30	Arrivée à Futuna
8h45	Visite du centre de tranfert de Nanu'u (présentat ion des travaux et étapes de fermeture)
9h15	Visite du CET de Peka (présentat ion des travaux et matériel : bétonnage route et plate forme à venir, chenillard, caissons de transferts, broyeur de verre)
10h30	Réunion avec le chef d'Antenne DSA de Futuna, Christ ian NEUMULLER : Visite plateaux ASIPA (reboisement de Futuna)
11h30	Réunion avec Monsieur le Délégué de Futuna, François LEGROS
12h15	Déjeuné au Fiaf ia
13h30	Entret ien avec villageois de Malae (Meleko Takaniko) et / ou Principal collège de Sisia
15h00	Enregistrement Aérodrome de Futuna
15h30	Départ de Futuna pour Wallis
16h30	Arrivée Wallis (récupérat ion de la voiture de locat ion)
Vendredi 19 Mai	
8h	Réunion avec le chef du Service Territorial de l'Environnement, Atoloto MALAU, son adjointe, Falai TUHIMUTU TAOFIFENUA
10h	Visite du CET de Wallis avec Falai TUHIMUTU
13h30	Réunion avec le Président de l'Assemblée Territoriale, David VERGE
15h	Réunion avec Monsieur le Préfet Jean François TREFFEL

Pitcairn	
Evan Dunn, Chef du bureau des Iles Pitcairn	Entretien téléphonique
Jonathan Sinclair, Gouverneur Iles Pitcairn	Contacté, pas d'entretien
Robin Shackell, Gouverneur adjoint Iles Pitcairn	Contacté, pas d'entretien
Shawn Christian, Maire et Gestionnaire de la Division Opérations	Entretien téléphonique
Leslie Jaques, mise en œuvre action	Contacté, pas d'entretien
Nicola Hebb, Administrateur Iles Pitcairn	Contacté, pas d'entretien
Michele Christian, mise en œuvre action	Entretien téléphonique

Annexe VI: Documents de référence

- Convention de financement
- Convention de contribution
- Protocoles d'accord CPS – Ordonnateurs territoriaux
- Conventions de mise en œuvre CPS – Opérateurs gestionnaires
- Agréments CPS – Opérateurs techniques (sans délégation de gestion budgétaire)
- Lettre d'entente CPS-PROE (mai 2015)
- Plan d'action global, y inclus plan de communication et de visibilité
- Plans d'action territoriaux
- Document de cadrage pour la mise en œuvre
- Guide de construction des plans d'actions par site
- Guide de l'opérateur INTEGRE
- Appel d'offre – "Integrated Coastal Management plans: critical review and recommendations for Pacific island countries and territories" (juin 2014)
- Appel d'offre – Mission d'expertise conseil – Appui méthodologique à la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières dans les territoires du projet INTEGRE avec un focus sur l'élaboration de « plans de gestion intégrée » dans les 3 sites pilotes du projet INTEGRE de Polynésie française, Raiatea-Tahaa, Opunohu et Taiarapu, appui méthodologique et à la capitalisation des expériences à l'échelle régionale (septembre 2014)
- Appel à projets "Soutien aux initiatives des sites pilotes" (Mars 2015 – Mars 2016)
- Appel d'offre – "Mission d'expertise conseil – Animation de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée sur les sites de Wallis et Futuna et appui à la mise en œuvre des projets sur le territoire" (septembre 2015)
- Appel d'offre – "Mission d'expertise conseil – Inventaire et levé cartographique de vestiges archéologiques et végétaux remarquables au sein de la zone d'aménagement du parcours de découverte et d'interprétation ethno-botanique du domaine d'Opunohu d'une surface de 4.5 ha" (septembre 2015)
- Consultation pour une mission d'expertise-conseil lancée par la province des îles Loyauté – Nouvelle Calédonie : "Conception et réalisation d'un sentier sous-marin pédagogique et touristique dans la zone de Mouli Velo, Ouvéa (octobre 2015)
- Consultation pour l'étude « diagnostic touristique » de la PS
- Marché pour la restauration BV à Touho
- Appel à projets "Echanges régionaux ou bilatéraux en soutien aux initiatives des sites pilotes" (Avril 2016 – Janvier 2017)
- Appui à la mise en place du processus de révision du PGEM de Moorea - Note de restitution de l'atelier de préparation (AScA / GIE Océanide / octobre 2014)
- Etude "Integrated Coastal Management plans: critical review and recommendations for Pacific island countries and territories" (USP / avril 2015)
- Guidelines for Developing Integrated Coastal Management Plans in Pacific Island Countries and Territories – DRAFT (USP / avril 2015)
- Rapport final "Atelier méthodologique" (février 2014)
- Rapport final "Atelier régional sur le tourisme durable et la gestion intégrée dans le Pacifique" (février 2015)
- Rapport final "Atelier méthodologique sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs" (octobre 2015)
- Rapport final "Atelier régional sur l'agriculture biologique" (novembre 2015)
- Rapport final "Atelier technique régional sur la gestion des déchets (avril 2016)
- Rapport de mission "9ème conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées" (décembre 2013)
- Rapport de mission "2ème Conférence sur la biodiversité et le changement climatique dans les outre-

mer européens - Conférence de la Guadeloupe" (octobre 2014)
- Atelier de l'UICN France intitulé "adaptation au changement climatique : des solutions fondées sur la nature" (avril 2015) – présentation
- Atelier "Formations convention de Bale et Waigani" (juillet 2015)
- Rapport de mission "Colloque AAMP" (octobre 2015)
- 1er rapport annuel (Mars 2013 – Juin 2014)
- 2ème rapport annuel (Juillet 2014 – Juin 2015)
- 3ème rapport annuel (Juillet 2015 – Juin 2016)
- 1er rapport trimestriel (Septembre 2013 – Mars 2014)
- 2ème rapport trimestriel (Juillet 2014 – Septembre 2014)
- 3ème rapport trimestriel – 2014/T4 (Octobre 2014 – Décembre 2014)
- 4ème rapport trimestriel – 2015/T1 (Janvier 2015 – Avril 2015)
- 5ème rapport trimestriel – 2015/T3 (Juillet 2015 – Septembre 2015)
- 6ème rapport trimestriel – 2015/T4 (Octobre 2015 – Décembre 2015)
- 7ème rapport trimestriel – 2016/T1 (Janvier 2016 – Mars 2016)
- 8ème rapport trimestriel – 2016/T3 (Juillet 2016 – Septembre 2016)
- Compte-rendu du 1er COPIL (septembre 2013)
- Compte-rendu du 2ème COPIL (avril 2014)
- Compte-rendu du 3ème COPIL (juillet 2014)
- Compte-rendu du e-COPIL (octobre 2014) – e-COPIL
- Compte-rendu du e-COPIL (décembre 2014) – e-COPIL
- Compte-rendu du 4ème COPIL (mai 2015)
- Compte-rendu du COPIL extraordinaire virtuel (avril 2016)
- Compte-rendu du 5ème COPIL (juillet 2016)
- Compte-rendu du 1er CCTT NC ad hoc (février 2014)
- Compte-rendu du 2ème CCTT NC ad hoc (juillet 2014)
- Compte-rendu du 3ème CCTT NC ad hoc (décembre 2014)
- Compte-rendu du 4ème CCTT NC ad hoc (mai 2015)
- Compte-rendu du 5ème CCTT NC ad hoc (décembre 2015)
- Compte-rendu du 6ème CCTT NC ad hoc (juin 2016)
- Compte-rendu du 1er CCTT PF ad hoc (mars 2014)
- Compte-rendu du 2ème CCTT PF ad hoc (juillet 2014)
- Compte-rendu du 3ème CCTT PF ad hoc (décembre 2014)
- Compte-rendu du 4ème CCTT PF ad hoc (mai 2015)
- Compte-rendu du 5ème CCTT PF ad hoc (mars 2016)
- Compte-rendu CCTT WF / Conseil territorial de l'environnement et du développement durable – CTEDD (mars 2014)
- Compte-rendu CCTT WF / CTEDD (juin 2014)
- Compte-rendu CCTT WF / CTEDD (octobre 2014)
- Compte-rendu CCTT WF / CTEDD (septembre 2015)
- Compte-rendu du CCTT WF / CTEDD (mars 2016)
- Compte-rendu CCTT PT / Conseil des îles de Pitcairn (mars 2014)
- Compte-rendu CCTT PT / Conseil des îles de Pitcairn (juin 2014)
- Compte-rendu CCTT PT / Conseil des îles de Pitcairn (août 2014)
- Compte-rendu Réunion publique (novembre 2014) – présentation
- Compte-rendu CCTT PT / Conseil des îles de Pitcairn (novembre 2015)
- Compte-rendu des comités locaux (CL)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (janvier 2014)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (mars 2014)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (mai 2014)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (septembre 2014)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (novembre 2014)

- Compte-rendu de réunion UE-CPS (janvier 2015)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (juillet 2015)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (novembre 2015)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (janvier 2016)
- Compte-rendu de réunion UE-CPS (juillet 2016)
- Rapport final ROM (août 2016) + commentaires CE + compléments de l'expert
- Plan de suivi ROM (août 2016)

Annexe VII: Résumé DAC

Titre (et référence) de l'évaluation

Résumé
(central, 4 lignes maximum)

Objet de l'évaluation
(5 lignes maximum sur le projet, l'organisation ou la question/le thème évalué)

Description de l'évaluation
But (3 lignes maximum)
Méthodologie (3 lignes maximum)

Principales constatations
Distinguer clairement les réussites/obstacles éventuels et autres aspects équivalents, lorsque cela est possible (25 lignes maximum)

Recommandations

25 lignes maximum

Retour d'information
(5 lignes maximum)

Donateur: Commission européenne	Région:	Secteur CAD:
Type d'évaluation: Efficience, efficacité et impact.	Date du rapport:	Objet de l'évaluation:
Langue:	N° volume/pages:	Auteur:

Programme et ligne budgétaire concernée:			
Type de l'évaluation:	( ) ex ante	(x) intermédiaire/à mi-parcours	( ) ex post
Calendrier:	Date de début:	Date de fin:	
Personne à contacter:		Auteurs:	
Coût: Euro		Groupe de pilotage: Oui/Non	

Annexe VII: **Revue des commentaires et des réponses apportées (par section et par type de commentaire dans chaque section[4])**

No	Commentaires et réponses
Section 1: Résumé	
1	La majorité des commentaires formulés au niveau du résumé concernent des demandes d'approfondissements, d'explications ou de discussions plus détaillées. Ce n'est pas le propos d'un résumé de traiter des sujets en profondeur ou de façon détaillée, pour cela, il faut se reporter au texte. C'est pourquoi ces commentaires n'ont pas été pris en compte au niveau du résumé. Par contre, ils ont tous été pris en compte au niveau du texte (où les commentateurs les avaient d'ailleurs reproduits). Par souci de clarification, certaines phrases ont cependant été reformulées (notamment celle qui semblaient être source de malentendus).
Section 2: Introduction	
2	10ème paragraphe, modalités de mise en œuvre des activités: merci pour ces précisions qui sont cependant trop détaillées. Le paragraphe a été modifié pour introduire l'essentiel de l'information fournie, mais sans en reprendre la totalité.
3	Commentaire PF, besoins populations vs institutions: c'est bien ce que dit ce paragraphe qui reste donc en l'état.
4	Commentaire PF, origine de la composante régionale: l'évaluateur n'a pas d'information spécifique sur l'origine de la composante régionale (demandée par les PTOM ou par l'UE) autre que le programme INTEGRE a été voulu par les PTOM et préparé en concertation avec les PTOM en fonction de leurs besoins. En l'absence d'information plus spécifique, cette phrase a été supprimée.
Section 3: Réponse aux questions/Constatations	
Section 3.1: Problèmes et besoins (PERTINENCE)	
5	3ème paragraphe, problème des déchets à WF: la phrase a été modifiée
6	7ème paragraphe, abandon d'actions en PF: paragraphe modifié par soucis de clarification, mais propos maintenu. Les informations recueillies directement auprès du MCE et de la DIREN en PF font clairement état d'actions rejetées par la nouvelle équipe dirigeante. Ceci vaut pour le commentaire suivant (8ème paragraphe) dont le propos est maintenu, mais a été modifié. Les arguments avancés par le commentateur sont tout à fait valables, mais ne sont pas des domaines où une équipe en charge de la mise en œuvre d'un programme peut avoir une influence, contrairement à l'argument avancé par l'évaluateur.
7	10ème paragraphe, composante institutionnelle: propos globalement maintenu, mais paragraphe profondément remanié et plus détaillé afin de le clarifier.
8	Commentaire PF, actions rejetés au niveau institutionnel: l'information communiquée à l'évaluateur par le MCE et la DIREN fait bien référence à des actions ainsi qu'à des événements ayant pris place durant la phase de mise en oeuvre. Ce paragraphe reste donc en l'état.
9	Commentaire PF, effort pédagogique supplémentaire en cas de changement politique en cours de programme: commentaire incompréhensible. Nulle part dans le texte il n'est suggéré que les «peuples inférieurs ont besoin d'être éduqués pour leur bien». Ce commentaire est sans fondement, hors de propos et même blessant pour l'évaluateur. Cependant, pour couper court à une polémique qui n'a pas lieu d'être, les mots «pédagogie» ou «pédagogiques» ont été remplacés par d'autres mots. Ceci est valable pour tous les commentaires suivants du même acabit.

[4] Les commentaires formulés par la PF sont traités séparément dans chaque Section car effectués dans un document différent.

10	Commentaire PF, composante régionale institutionnelle: Tout à fait d'accord. Une phrase a été rajoutée en ce sens.
11	Commentaire PF, réunions au niveau ministériel: Voir réponse No 9 au même type de commentaire faite plus haut. Phrase modifiée dans le même sens. Par contre, l'information communiquée par la CPS à travers leurs propres commentaires indique clairement que la CPS a cette possibilité. L'analyse reste donc en l'état.
Section 3.2: Réalisation de l'objectif (EFFICACITE)	
12	6ème paragraphe, actions qui pourraient ne pas être complétées: correction effectuée, il ne s'agissait en effet pas d'Opunohu.
Section 3.3: Gestion saine et bon rapport coût-bénéfice (EFFICIENCE)	
13	6ème paragraphe, action abandonnées: des précisions et clarifications ont été apportées.
14	7ème paragraphe, besoin en RH: précision apportée.
Section 3.4: Effets plus généraux (IMPACT)	
15	4ème paragraphe, impacts institutionnels: l'exemple cité suffit à illustrer le propos, ce n'est pas le but d'une évaluation de fournir des listes exhaustives.
16	5ème paragraphe, Rahui: en effet, complément apporté.
17	7ème paragraphe, composante régionale institutionnelle: précisions maintenant apportées sous le critère de pertinence.
18	8ème paragraphe, institution régionale à mandat politique: précisions et clarifications apportées.
19	Commentaire PF, institution politique régionale: Le commentateur ne lit pas correctement. Il est clairement spécifié «région PTOM» et plus loin «région pacifique». Cela paraît suffisamment clair. Le mot «convoquer» a été remplacé par «organiser».
Section 3.5: Probabilité de poursuite des résultats obtenus (VIABILITE)	
20	5ème, 6ème et 8ème paragraphes, appuis budgétaire et sources de financement: précisions apportées.
21	10ème paragraphe, changement de règlement CPS: corrections et clarifications apportées.
Section 3.6: Renforcement mutuel (COHERENCE)	
22	Dernier paragraphe, règle D+3: l'évaluateur ne souhaite pas suggérer de s'affranchir de la règle D+3 pour les raisons invoquées dans ce paragraphe. Par contre, une plus longue période de mise en œuvre pour des programmes du type INTEGRE est effectivement mentionnée et même recommandée dans les sections appropriées.
Section 3.7: Valeur ajoutée communautaire	
23	1er paragraphe, synergie RESCUE: cf. réponse 9.
24	2d paragraphe, programme BEST: information complétée.
Section 4: Visibilité	
25	Visibilité hors acteurs et bénéficiaires du programme: précision apportée.
Section 5: Appréciation générale	
26	2d paragraphe, conséquences changement politique: précision apportée.
27	8ème paragraphe, aspects du programme à éviter pour des programmes futurs: chacun des aspects mentionnés est tour à tour développé dans les paragraphes qui suivent.
28	Dernier paragraphe, règlement de la CPS: corrections et précisions apportées.

29	Commentaire PF, appropriation institutionnelle: paragraphe modifié.
30	Commentaire PF, actions rejetées au niveau institutionnel: cf réponse No 8.
31	Commentaire PF, changement politique en cours de mise en œuvre d'un programme: il est bien spécifié «pour des programmes futurs». La leçon à retenir est, à l'évidence, pour l'UE pour l'aider à encore mieux préparer des programmes futurs, un des principaux buts d'une évaluation.
Section 6: Conclusions et Recommandations	
32	Conclusion 2, aspects négatifs: ces aspects sont discutés en Conclusion 1 (Conclusion négative), la Conclusion 2 est son pendant (Conclusion positive).
33	Conclusion 3, commentaire PF: cf. réponse 9. De plus, nulle part il n'est suggéré que la CPS ait pour rôle de pousser ou diriger les PTOM à faire quoi que ce soit. Par contre son rôle est bien de faire en sorte que la mise en œuvre du programme se fasse de la façon la plus efficace possible.
34	Conclusion 6, commentaire PF: phrase modifiée en ce sens.
35	Conclusion 8: en effet et déjà corrigé et complété dans le texte. La Conclusion a cependant été mise en conformité pour refléter le nouveau texte.
36	Conclusion 9: précision apportée
37	Conclusion 10: déjà présenté en Section 4 (Visibilité). Ce n'est pas le propos des Conclusions de présenter des constatations.
38	Recommandations pour des programmes futurs, relations institutions/agences de mise en œuvre: ce commentaire semble être le pendant d'un commentaire effectué au niveau du Résumé (discordances institutions/agences de mise en œuvre) qui lui-même résultait d'un malentendu (corrigé dans le texte). Pour autant que cette évaluation ait pu le déterminer, les relations entre institutions et agence de mise en œuvre sont excellentes dans tous les territoires et il n'y a donc pas de Recommandation particulière à formuler.
39	Recommandation 3: déjà commenté, en effet, et corrigé dans le texte. La Conclusion 3 a été modifiée pour refléter le texte corrigé.
40	Recommandation 3, commentaire PF: cf. réponse 39. Paragraphe modifié pour en clarifier le sens. D'autre part, ce paragraphe ne suggère nullement qu'il faille donner un mandat politique à la CPS??
41	Recommandation 4: ce commentaire ne semble pas avoir de sens ou n'a en tout cas pas été compris. La convention de financement comprend évidemment un budget (relativement) détaillé. La Recommandation 4 semble suffisamment claire, surtout à la lumière de ce qui est discuté dans le texte.
42	Recommandation 5: point clarifié.
43	Recommandation 5, commentaire PF: cf. réponse 9. Vocabulaire modifié dans le même sens.
44	Recommandation 8: commentaire non compris, la rétroactivité n'a rien de faux à moins que les informations fournies à l'évaluateur par la CPS ne soient elles-mêmes fausses.